

Formation initiale des bibliothécaires d'État –
cycle R

Analyse des besoins en indexation des bibliothèques médicales à partir des demandes du Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR)

Bénédicte Maitre

Sous la direction de Jean-Paul Metzger

Tuteur de l'ENSSIB

Correspondant d'établissement : Michel Mingam

Directeur du Centre national RAMEAU

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à monsieur Michel Mingam, chef du Centre national RAMEAU, pour ses conseils avisés et son soutien indéfectible.

Ma reconnaissance va également à monsieur Olivier Rousseaux du Service Données de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Mes sincères remerciements à tous les bibliothécaires notamment des bibliothèques universitaires de médecine qui ont permis la réalisation de ce mémoire.

Enfin, je remercie monsieur Jean-Paul Metzger, mon tuteur, pour avoir guidé l'avancement de ce travail via le Bureau Virtuel Rhône-Alpes.

Résumé :

Le langage d'indexation RAMEAU, principal langage d'indexation utilisé en France s'enrichit de manière collaborative. Le Fichier national des propositions RAMEAU, mis en place en juin 2000 par le Centre national RAMEAU, a pour fonction de recueillir les propositions d'enrichissement du vocabulaire émanant des établissements utilisateurs. Cette étude se propose d'étudier un segment thématique des 11 000 propositions déposées à ce jour, à savoir les 870 propositions relevant des sciences médicales. Elles font l'objet d'une analyse statistique et qualitative détaillée, suivie d'une étude des enseignements qui peuvent en être tirés dans le but d'améliorer le travail des différents partenaires concernés.

Descripteurs :

RAMEAU (système d'indexation)

Fichier national des propositions RAMEAU

Médecine -- Vedettes-matière

Abstract :

RAMEAU (Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié) is an Encyclopaedic subject headings file, wich is largely used in France. It is developped on a collaborative way. In June 2000 the national RAMEAU Centre created the national file of the RAMEAU proposals. The point is to gather a number of proposals from libraries using the RAMEAU system. In my report I will study a small part of the current 11 000 proposals, that is to say about 870 subject headings concerning medicine. I will analyse precisely these items and suggest how to improve the way libraries may work together.

Keywords :

RAMEAU (indexing language)

Fichier national des propositions RAMEAU

Subject headings -- Medicine

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CADRE INSTITUTIONNEL ET FONCTIONNEL DU PROJET.....	8
1. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF).....	8
2. LA DIRECTION DES SERVICES ET DES RÉSEAUX (DSR).....	9
3. LE DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE ET NUMÉRIQUE (IBN)	9
4. LE CENTRE NATIONAL RAMEAU	10
4.1. <i>Mission</i>	10
4.2. <i>Gestion du langage RAMEAU</i>	11
4.3. <i>Gestion du réseau national RAMEAU</i>	11
4.4. <i>Gestion des produits RAMEAU</i>	11
4.5. <i>Gestion de la formation au niveau national</i>	11
4.6. <i>Effectifs</i>	12
5. LE RÉSEAU NATIONAL RAMEAU	12
6. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	13
LE FICHIER NATIONAL DES PROPOSITIONS (FNPR)	15
1. CONTEXTE.....	15
1.1. <i>Le langage d'indexation RAMEAU</i>	15
1.2. <i>Les outils à la disposition des utilisateurs du langage RAMEAU</i>	16
2. PRÉSENTATION DU FNPR.....	17
2.1. <i>Historique</i>	17
2.2. <i>Fonctionnement</i>	17
2.3. <i>Éléments statistiques généraux concernant le FNPR</i>	18
ANALYSE DES PROPOSITIONS DE MÉDECINE DANS LE FNPR	19
1. PREAMBULE	19
1.1. <i>Les vedettes médicales de RAMEAU</i>	19
1.2. <i>Méthodologie</i>	20
2. ANALYSE DES DONNÉES	21
2.1. <i>Analyse des demandes des utilisateurs</i>	21
2.1.1. <i>Analyse quantitative</i>	21
2.1.1.1. <i>Évolution des demandes dans le temps</i>	21
2.1.1.2. <i>Types d'établissement demandeur</i>	23
2.1.1.3. <i>Types de document à indexer</i>	25
2.1.2. <i>Analyse qualitative</i>	28
2.2. <i>Analyse des réponses du Centre national RAMEAU</i>	30
2.2.1. <i>Analyse quantitative</i>	30
2.2.1.1. <i>Nature des réponses</i>	30
2.2.1.2. <i>Durée moyenne de traitement</i>	33
2.2.2. <i>Analyse qualitative</i>	34
3. RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES	35
3.1. <i>Les propositions soumises au FNPR</i>	35
3.2. <i>Les réponses apportées par le Centre national RAMEAU</i>	35
ENSEIGNEMENTS ET PROLONGEMENTS.....	36
1. ABSENCE DE RÉFÉRENCES EXTERIEURES	36
2. ENSEIGNEMENTS.....	36

2.1. <i>Pour un meilleur fonctionnement du FNPR</i>	36
2.1.1. Amélioration des pratiques des utilisateurs	36
2.1.2. Amélioration des fonctionnalités du FNPR	37
2.2. <i>Pour une meilleure connaissance des utilisateurs</i>	37
2.2.1. Leçons de l'analyse statistique	37
2.2.2. Questionnaire complémentaire adressé aux établissements médicaux utilisant le FNPR	37
2.2.3. Expérience de terrain complémentaire à la Bibliothèque universitaire de la Pitié-Salpêtrière	39
2.3. <i>Pour une meilleure connaissance de la nature et du périmètre du langage RAMEAU</i>	39
2.3.1. Un langage à la fois encyclopédique et spécialisé	39
2.3.2. Conséquences pour le recrutement des experts du Centre national RAMEAU	40
3. PROLONGEMENTS	40
3.1. <i>Pour une bonne préparation de la révision systématique du vocabulaire en médecine</i>	40
3.1.1. Cadre général de la révision systématique du vocabulaire	40
3.1.2. L'exemple du vocabulaire médical	41
3.2. <i>Pour une généralisation de ce type d'analyse à l'ensemble des domaines relevant du FNPR</i>	41
3.3. <i>Présentation des résultats de l'enquête au prochain Comité opérationnel RAMEAU</i>	43
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	47
TABLE DES ANNEXES	50
INDEX	61

Introduction

La gestion du Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié (RAMEAU), outil national d'indexation-matière, incombe à la Bibliothèque nationale de France (BnF), aux termes de la Convention n° 2001-001/461¹ cosignée par le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la culture et de la communication et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES).

Au sein de la BnF, c'est plus précisément le Centre national RAMEAU qui a en charge la gestion du langage d'indexation. Il prend notamment en compte les demandes d'enrichissement et de mise à jour émanant des utilisateurs. Pour ce faire, il a mis en place, en juin 2000, le Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR).

Le FNPR répond à un véritable besoin des utilisateurs puisque, depuis son ouverture, il a dépassé les 11 000 demandes cumulées.

Aucune étude approfondie de ces demandes n'ayant jamais été menée, le responsable du Centre national RAMEAU a souhaité qu'en soit étudié un segment dynamique, à savoir les demandes relevant des sciences médicales, avec un double objectif :

- établir un bilan précis des huit années d'activité du FNPR dans le domaine médical ;
- alimenter la réflexion sur l'amélioration du langage RAMEAU dans ce secteur, dans le cadre de la révision systématique du vocabulaire entreprise par le Centre national RAMEAU.

Notre étude portera sur les demandes enregistrées depuis l'ouverture du FNPR, en juin 2000, jusqu'à fin mai 2008.

¹ Cf. en annexe n° 1 : *Convention [nationale RAMEAU] n°2001-001/461 [en ligne]. – [Paris] : [Bibliothèque nationale de France], 2001.* Disponible sur l'Internet : <<http://rameau.bnf.fr/informations/pdf/Convention.pdf>> (consulté le 7 août 2008).

Cadre institutionnel et fonctionnel du projet

Afin de mieux situer cette étude, il est indispensable de présenter l'établissement concerné, la Bibliothèque nationale de France, et l'environnement de sa mise en oeuvre, le Centre national RAMEAU.

1. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)

Établissement public à caractère administratif, la Bibliothèque nationale de France (BnF) résulte de la fusion de la Bibliothèque nationale (BN) et de l'Établissement public de la Bibliothèque de France (EPBdF) chargé de la construction du nouveau bâtiment sur le site de Tolbiac. Placée sous la tutelle du Ministre de la Culture et de la Communication², selon le décret fondateur du 3 janvier 1994³, elle se doit :

de collecter, cataloguer, conserver et enrichir, dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde, en particulier le patrimoine de langue française ou relatif à la civilisation française, [et] d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections [...] elle participe, dans le cadre de la politique définie par l'Etat, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises.

Afin d'assurer ces missions, trois grandes directions se répartissent les fonctions de l'établissement⁴ :

- une Direction des Collections (DCO) conserve, valorise et met les collections à la disposition du public,
- une Direction des Services et des Réseaux (DSR) exerce les missions du dépôt légal, constitue et diffuse la bibliographie nationale française tout en sauvegardant les documents pour qu'ils restent accessibles aux générations futures,
- une Direction de l'administration et du personnel (DAP) gère les ressources.

En outre, des Délégations s'occupent de la stratégie, des relations internationales et de la communication.

La Bibliothèque nationale de France conduit des programmes de recherche, en particulier sur la bibliothéconomie. Elle coopère avec d'autres établissements, notamment dans le cadre des réseaux documentaires. Elle participe à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises. Elle permet la consultation à distance en utilisant les technologies les plus modernes de la transmission des données. Elle mène toutes actions pour mettre en valeur ses collections et participe activement

² Journal officiel de la République française, « Décret n°83-226 du 22 mars 1983 relatif à l'organisation et au régime financier de la Bibliothèque nationale », *Journal officiel de la République française [en ligne]*, 25 mars 1983, p. 915-917. Disponible sur l'Internet :

<http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19830325&numTexte=&pageDebut=00915&pageFin=> (consulté le 7 août 2008).

³ Journal officiel de la République française, « Décret n°94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France », *Journal officiel de la République française [en ligne]*, 4 janvier 1994, n° 2, p. 149-152. Disponible sur l'Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19940104&pageDebut=00149&pageFin=19940104> (consulté le 7 août 2008).

⁴ Cf. en annexe n° 2 : *Organigramme de la BnF [en ligne]*. – [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 2008. Disponible sur l'Internet : <<http://www.bnf.fr/pages/connaitr/pdf/organigramme.pdf>> (consulté le 7 août 2008).

aux programmes européens de numérisation du patrimoine documentaire dans le cadre de « Europeana », la Bibliothèque numérique européenne.

2. LA DIRECTION DES SERVICES ET DES RÉSEAUX (DSR)

Au sein de la BnF, les missions de la Direction des services et des réseaux sont essentiellement transverses et visent à la mise en cohérence et à l'harmonisation de la politique scientifique de l'établissement. La DSR « est une direction scientifique » qui contribue à la stratégie générale de l'établissement et notamment aux grands objectifs suivants :

élargir l'accès aux publics en assurant un service de qualité, fournir des services à distance au plan national et international, développer les relations avec les autres institutions en France et dans le monde⁵.

La Direction est ainsi responsable de plusieurs fonctions essentielles de la Bibliothèque nationale de France et contribue directement à leur réalisation : dépôt légal, établissement de la *Bibliographie nationale française* (url : <<http://bibliographienationale.bnf.fr/>>), élaboration et maintien des catalogues informatisés, conservation, offre de bibliothèque numérique. En outre, elle met en oeuvre la politique de coopération avec les bibliothèques et autres institutions documentaires françaises et étrangères, et assure divers services transverses à la Bibliothèque nationale de France dont la conception, la mise en oeuvre et l'exploitation des systèmes d'information.

La Direction des services et des réseaux compte six départements :

- le Département de la conservation,
 - le Département de la coopération,
 - le Département du dépôt légal,
 - le Département de la reproduction,
 - le Département des systèmes d'information,
 - le Département de l'information bibliographique et numérique,
- auxquels s'ajoute une mission de la coordination administrative et financière.

Les services qui relèvent de la DSR sont répartis sur quatre sites de la Bibliothèque nationale de France :

- site François-Mitterrand,
- site Richelieu-Louvois,
- Centre Joël-Le-Theule à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe),
- Centre technique de Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

3. LE DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE ET NUMÉRIQUE (IBN)

Au sein de la Direction des services et des réseaux, le Département de l'Information bibliographique et numérique est plus spécialement chargé, entre autres, de la coordination de l'ensemble des missions scientifiques de la BnF dans les domaines bibliographique, catalographique et relevant de la normalisation documentaire. Il veille

⁵ Bibliothèque nationale de France, *Réorganisation générale des services, 1er octobre 1998 : [document interne]*. – [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 1998. – Non paginé ; 29 cm.

à la qualité et à la cohérence des catalogues (BN-Opale Plus⁶, BnF archives et manuscrits⁷) et des données numériques de la bibliothèque. Il participe, à ce titre, à de nombreux programmes nationaux (AFNOR : Association française de normalisation) et internationaux (IFLA : The International Federation of Library Associations and Institutions) ayant trait à ses domaines d'expertise.

Depuis sa réorganisation présentée au Comité technique paritaire du 11 mars 2008⁸, ce département, anciennement nommé Agence bibliographique nationale, comporte deux services :

- le Service Coordination et administration des métadonnées (SCM), essentiellement orienté vers le catalogue de la BnF ;
- le Service Prospective et services documentaires (SPD), tourné vers les utilisateurs extérieurs.

Le SCM compte lui-même deux pôles :

- un pôle autorités (collectivités, Dewey, personnes, titres) ;
- un pôle bibliographique qui a notamment en charge l'amélioration de la qualité des données du catalogue de la BnF.

Le SPD se compose de trois pôles :

- le Pôle Modélisation fonctionnelle (ex-Bureau de normalisation documentaire), tourné vers la prospective bibliographique et numérique ;
- le Pôle Communication et formation professionnelle, qui, comme son intitulé l'indique, est chargé de la communication, notamment via le web, et de la formation en direction des professionnels de la documentation ;
- le Pôle Diffusion des données et services qui correspond expressément à des missions nationales de la BnF en tant que « tête de réseau » nationale.

Le pôle Diffusion des données et des services comprend en effet des services s'adressant aux professionnels, tant à la BnF qu'à l'extérieur de l'établissement, à savoir : la diffusion des produits et services bibliographiques, le Centre ISSN France et le Centre national RAMEAU (url : <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm>>).

4. LE CENTRE NATIONAL RAMEAU

4.1. Mission

Il incombe au Centre national RAMEAU une mission nationale définie dans la Convention n°2001-001/461.

⁶ Catalogue BN-Opale Plus (url : <<http://catalogue.bnf.fr/>>), catalogue de la Bibliothèque nationale de France réunissant tous les documents imprimés en magasin et en libre-accès (tous les sites), les documents sonores, vidéos, multimédias, électroniques (site François-Mitterrand), les documents spécialisés relatifs aux arts du spectacle et au cinéma, les partitions imprimées et manuscrites, les documents du département des Estampes et de la photographie (sites Richelieu et Bibliothèque-Musée de l'Opéra), les documents du département des Cartes et plans, ainsi que les documents numérisés. En mars 2008, la volumétrie du catalogue BN-Opale Plus s'élève à : 10 605 218 notices bibliographiques et 5 023 603 notices d'autorités.

⁷ BnF archives et manuscrits (url : <<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/>>), catalogue d'une partie des manuscrits et des fonds d'archives conservés au département des Manuscrits, au département des Arts du spectacle et à la Bibliothèque de l'Arsenal de la Bibliothèque nationale de France.

⁸ Cf. en annexe n° 3 : *Organigramme fonctionnel de l'IBN : [document interne]*. – [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 2008. – 1 p. ; 29 cm ; et Christian LUPOVICI, « Le nouveau département de l'Information bibliographique & numérique : vers une convergence des métiers », *Trajectoire*, septembre 2008, n° 117, p. 2.

4.2. Gestion du langage RAMEAU

Le Centre national RAMEAU a, tout d'abord, la responsabilité de la gestion intellectuelle du langage d'indexation notamment en prenant en compte les besoins exprimés par les membres du Réseau national RAMEAU. Il assure le développement de la Liste d'autorité RAMEAU qui contient l'ensemble du vocabulaire sous forme de notices d'autorité, tout en veillant à sa cohérence.

Il élabore et diffuse les règles d'indexation via le *Guide d'indexation RAMEAU* dont la sixième édition imprimée est parue en 2004⁹. Il réfléchit également au devenir de RAMEAU dans un contexte technologique en constante mutation.

4.3. Gestion du réseau national RAMEAU

Le Centre national RAMEAU administre le réseau national des utilisateurs :

- tenue à jour des annuaires nationaux des correspondants d'établissement ;
- organisation des réunions des instances représentatives du réseau ;
- organisation de journées nationales.

Il gère les outils mis à la disposition de ce réseau :

- le site RAMEAU, url : <<http://rameau.bnf.fr/index.htm>> ;
- le FNPR, url : <<http://rameau.bnf.fr/utilisation/introduction.htm>> ;
- la messagerie RAMEAU, courriel : rameau@bnf.fr.

4.4. Gestion des produits RAMEAU

Le rôle du Centre national RAMEAU consiste également à fournir les produits RAMEAU :

- la *Liste d'autorité RAMEAU en ligne* (url : <<http://catalogue.bnf.fr/>> puis dans le navigateur de gauche, cliquer sur Autorités > RAMEAU) ;
- le *Journal RAMEAU des créations et des modifications*¹⁰ ;
- le *Guide d'indexation RAMEAU*.

Actuellement, il travaille à la mise en ligne, programmée pour la fin de l'année 2008, de l'intégralité du *Guide d'indexation RAMEAU*. Ce passage d'une version imprimée à une version électronique permettra une meilleure diffusion du guide, ainsi qu'une actualisation plus aisée et plus fréquente de cette publication.

4.5. Gestion de la formation au niveau national

Le Centre national RAMEAU participe à l'organisation de la formation à l'indexation RAMEAU, au niveau national, en gérant un annuaire national des formateurs, en mettant à la disposition de tous, sur le site RAMEAU, un ensemble de documents pédagogiques

⁹ *Guide d'indexation RAMEAU* / Bibliothèque nationale de France, Service de la coopération bibliographique, Centre national RAMEAU. - 6e éd. - Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004. - 645 p. ; 21 cm.

¹⁰ Cf. *Journal RAMEAU des créations et des modifications* (url : <<http://rameau.bnf.fr/utilisation/journal.htm>> : page donnant accès au *Journal* sous forme de fichier .pdf. Exemple : *RAMEAU : Journal des créations et des modifications : numéro 21. - Edition de printemps 2008 correspondant aux évolutions de RAMEAU durant la période octobre 2007 – avril 2008 [en ligne]*. - Paris : Bibliothèque nationale de France, 2008. - 22 p. ; 30 cm. Disponible sur l'Internet : <<http://rameau.bnf.fr/utilisation/journal/journ21.pdf>> (consulté le 4 août 2008).

(support de cours sous forme de diaporama et travaux pratiques accompagnés de corrigés) et en organisant des tables rondes de formateurs.

4.6. Effectifs

Pour mener à bien ces différentes missions, le Centre national RAMEAU dispose de huit agents de catégorie A (7 personnes à temps plein, 1 personne à 80 %). Chacune de ces personnes a en charge un ou plusieurs domaines thématiques, en fonction de sa formation initiale, et un ou plusieurs dossiers transverses. Trois experts, ayant suivi une formation post-bac scientifique, se partagent les domaines scientifiques : deux contractuels de catégorie A et une bibliothécaire. Le recours à des contractuels a été rendu nécessaire du fait de la pénurie de profils scientifiques dans la filière bibliothèque¹¹.

5. LE RÉSEAU NATIONAL RAMEAU

Le langage d'indexation RAMEAU est utilisé par un grand nombre d'établissements et organismes documentaires en France.

Cœur de cet ensemble nombreux et diversifié, le Réseau national RAMEAU compte plus de 250 établissements et organismes actifs. La nature des établissements participant au Réseau national RAMEAU est très hétérogène de par leur taille et surtout leur fonds. Le Centre national RAMEAU doit donc relever le défi de répondre aux attentes de l'ensemble des utilisateurs du langage d'indexation, qu'il s'agisse de la Bibliothèque municipale de Saint-Claude ou de la Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie (BIUP). La participation des partenaires et utilisateurs à la vie du Réseau national RAMEAU peut prendre différentes formes. Il peut s'agir : de la simple utilisation du langage RAMEAU pour l'indexation de leurs documents, de l'enrichissement de la Liste d'autorité par le biais de leurs propositions au FNPR, de leur participation aux instances représentatives du Réseau ou encore de leur action de formation à l'indexation RAMEAU.

Ce réseau est animé par trois partenaires principaux : la Bibliothèque nationale de France (en tant qu'utilisatrice du langage), l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), en charge du catalogue collectif des bibliothèques universitaires SUDOC, et la lecture publique sous l'égide de la Direction du livre et de la lecture (DLL). Ces trois structures prennent part aux deux instances représentatives du Réseau, le Comité d'orientation et le Comité opérationnel, où siègent des représentants des administrations de tutelle et des représentants des établissements utilisateurs. Selon la Convention n°2001-001/461 :

« Le Comité d'orientation a pour responsabilité de définir les axes stratégiques de développement de RAMEAU et d'en vérifier l'application ».

¹¹ « L'origine disciplinaire des élèves conservateurs est trop peu diversifiée. Il n'y a pratiquement pas d'étudiants issus des formations scientifiques, à peine 1%, peu de juristes ou d'économistes. Le vivier du concours provient essentiellement des lettres et des sciences humaines (histoire et lettres représentent 55 % des élèves du DCB 12), alors que de nombreux établissements employeurs souhaiteraient recruter des conservateurs disposant d'une solide formation en sciences exactes. » in Hélène Bernard ; Daniel Renoult, *L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : rapport à monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à monsieur le ministre délégué à la recherche, n° 2004-216, juillet 2004 [en ligne]*. – [Paris] : Inspection générale des bibliothèques : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, 2004. – 186 p. ; 29 cm. Disponible sur l'Internet : <<http://media.education.gouv.fr/file/35/7/20357.pdf>> (consulté le 7 août 2008).

Il se réunit au minimum tous les trois ans. La Convention précise également que :

« *Le Comité opérationnel intervient, notamment, dans les domaines suivants : gestion scientifique de RAMEAU, normalisation, coordination du réseau des utilisateurs, suivi des réseaux d'expertise, formation, moyens informatiques, produits, diffusion commerciale et promotion* ».

Il se réunit annuellement.

Des Journées nationales d'information RAMEAU¹² sont régulièrement organisées par le Centre national RAMEAU. Elles ont pour but d'informer mais aussi de donner la parole aux différents acteurs du Réseau. La cinquième Journée d'information RAMEAU s'est tenue le 30 mai 2008 à la BnF et a rassemblé 130 participants.

Par ailleurs, la messagerie RAMEAU (courriel : <rameau@bnf.fr>) a pour vocation de recevoir les questions d'ordre général sur RAMEAU. Les coordonnées de l'agent du Centre national RAMEAU, en charge des relations avec les membres du réseau, figure également dans la rubrique Contacts du site RAMEAU (url : <<http://rameau.bnf.fr/informations/contacts.htm>>).

6. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Principal langage d'indexation actuellement utilisé par les établissements documentaires français, RAMEAU connaît également un succès à l'étranger. Ainsi, il est utilisé en Belgique (bibliothèques de la Communauté française de Belgique), en Afrique du Nord (Bibliothèque nationale de Tunisie, Bibliotheca Alexandrina en Egypte et prochainement, Bibliothèque nationale du royaume du Maroc) et en Afrique subsaharienne (bibliothèques universitaires). Par ailleurs, il a été traduit et adapté en polonais et en roumain pour donner naissance respectivement aux langages d'indexation KABA (Katalog Automatyczny Bibliotek Akademickich)¹³ et LIVES-ro¹⁴ :

- KABA, au départ adapté de RAMEAU en polonais à partir de 1991 par la Bibliothèque de l'Université de Varsovie est désormais utilisé par le réseau des bibliothèques universitaires et scientifiques polonaises,
- LIVES-Ro est le langage d'indexation de Roumanie traduit et adapté de RAMEAU en roumain par la Bibliothèque nationale de Roumanie avec le concours du Centre national RAMEAU ; il est également utilisé en Moldavie.

Par ailleurs, le Centre national RAMEAU participe au programme MACS (Multilingual Access to subjects ou Accès multilingue par sujet)¹⁵. Ce programme a pour objectif de

¹² Journées d'information RAMEAU (url : <<http://rameau.bnf.fr/informations/journees.htm>>).

¹³ Barbara Kotalska, « The RAMEAU/KABA Network : An Example of Multi-Lingual Cooperation », *Slavic & East European Information Resources*, vol. 3, n° 2/3, 2002, p. 149-156

¹⁴ Cf. *Ghid de indexare LIVES-ro [en ligne]*. - Bucarest : Biblioteca Nationala a Romaniei, [s.d.]. Disponible sur l'Internet : <<http://www.bibnat.ro/lives.php>> (consulté le 7 août 2008) et la Convention signée le 2 mai 2006 entre la BnF et la Bibliothèque nationale de Roumanie qui a permis à cette dernière de traduire et d'adapter RAMEAU en roumain, avec le concours du Centre national RAMEAU, donnant ainsi naissance au langage d'indexation : Bibliothèque nationale de France ; Biblioteca Națională a României. *Convention [en ligne]*. - [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 2006. - 3 p. Disponible sur l'Internet : <http://rameau.bnf.fr/informations/pdf/conv_bnf_roumanie.pdf> (consulté le 7 août 2008).

¹⁵ Cf. *MACS - Multilingual Access to Subjects [ressource internet]*. - Disponible sur l'Internet : <<https://macs.vub.ac.be/pub/>> (consulté le 7 août 2008) ; Patrice Landry, "The MACS project : Multilingual Access to subjects (LCSH, RAMEAU, SWD)", *International cataloguing and bibliographic control*, 2001, vol. 30, n° 3, p. 46-49 ; Geneviève Clavel-Merrin, "MACS (Multilingual access to subjects) : a virtual authority file across languages [English version presented at the International Conference] = MACS (Multilingual Access to Subject) : un authority file virtuelle multilingue [Versione italiana presentata alla Conferenza internazionale]", In *Proceedings International Conference Authority Control: Definition and International*

permettre une recherche sujet multilingue dans un ensemble de catalogues utilisant des langages d'indexation exprimés dans des langues différentes. Trois langages participent à ce programme : RAMEAU pour le français, LCSH (Library of Congress Subject Headings)¹⁶ pour l'anglais et SWD (Schlagwortnormdatei)¹⁷ pour l'allemand. La Bibliothèque nationale suisse participe également à ce programme dont elle est un membre très actif.

Enfin, dans le cadre du projet européen TELplus¹⁸, RAMEAU vient d'être traduit dans le langage SKOS (Simple Knowledge Organisation System ou System simple d'organisation des connaissances)¹⁹. Ce langage a pour objectif de permettre un accès à des ressources hétérogènes grâce à l'alignement de vocabulaires contrôlés dans le contexte du web sémantique. C'est donc une ouverture de RAMEAU aux perspectives ouvertes par le Web, par delà son utilisation actuelle dans les catalogues.

Experiences [en ligne]. - Florence, 2003. Disponible sur l'Internet : <http://eprints.rclis.org/archive/00000277/01/clavel-merrin_eng.pdf> (consulté le 4 août 2008).

¹⁶ Library of Congress (États-Unis). *Library of Congress Authorities [en ligne].* - [Washington] : Library on Congress, [s. d.]. Disponible sur l'Internet : <<http://authorities.loc.gov/cgi-bin/Pwebrecon.cgi?DB=local&PAGE=First>> (consulté le 4 août 2008).

¹⁷ Répertoire d'autorités-matières géré par la Deutsche Nationalbibliothek en coopération avec différents réseaux de bibliothèques germanophones. Cf. : *Schlagwortnormdatei (SWD) [en ligne].* - Frankfurt am Main : Deutsche Nationalbibliothek, 2008. Disponible sur l'Internet : <<http://www.d-nb.de/standardisierung/normdateien/swd.htm>> (consulté le 4 août 2008).

¹⁸ Cf. The European Library, *TelPlus Project [ressource internet].* - La Haye : The European Library, 2008. Disponible sur l'Internet : <<http://www.theeuropeanlibrary.org/telplus/>> (consulté le 24 septembre 2008).

¹⁹ Cf. W3C Semantic Web Deployment Working Group (SWDWG), *Simple Knowledge Organization System (SKOS) [ressource internet].* - [S.l.] : W3C, 2008. Disponible sur l'Internet : <<http://www.w3.org/2004/02/skos/>> (consulté le 4 août 2008).

Le Fichier National des Propositions (FNPR)

1. CONTEXTE

1.1. Le langage d'indexation RAMEAU

Né en 1980, le langage d'indexation RAMEAU est issu au départ du « Répertoire de vedettes-matière » (RVM) de l'Université Laval à Québec²⁰, lui-même version francophone de la liste de vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès de Washington (Library of Congress Subject Headings ou LCSH). Le partenariat historique unissant la Bibliothèque de l'Université Laval et la BnF se poursuit dans le cadre prévu par la Convention signée le 15 novembre 2004²¹ entre les deux établissements. Cette convention reconduit pour six ans le partenariat engagé depuis l'origine entre le Répertoire de l'Université Laval et RAMEAU, dans la stricte indépendance de chacun des deux partenaires.

À ce jour, RAMEAU, liste encyclopédique, compte 154 000 notices d'autorité dont 94 500 noms communs touchant l'ensemble des domaines de la connaissance, 51 000 noms géographiques, 120 subdivisions chronologiques et 8 500 noms propres (personnes, collectivités, titres).

RAMEAU est un langage d'indexation précoordonné composé d'un ensemble de termes reliés entre eux. Il s'enrichit en fonction des besoins documentaires et n'est donc pas constitué a priori comme peut l'être un thesaurus.

Une notice d'autorité RAMEAU est constituée de différentes zones :

- une vedette ou forme retenue,
- des termes exclus (<Employé pour) faisant l'objet de renvois (voir),
- des liens sémantiques. Deux types de lien existent : les liens hiérarchiques (<<Terme (s) générique (s)- >>Terme (s) spécifique(s)) et les liens associatifs (<<>>Terme(s) associé(s)),
- des notes : notes d'application et/ou de définition ; sources utilisées pour l'établissement de la vedette ; équivalent(s) anglais LCSH (cette zone d'équivalence permet d'envisager des rapprochements avec d'autres langages et notamment de prendre part à des programmes tel que MACS) ; code de regroupement par domaines fondé sur la Classification Décimale Dewey (cette zone lorsqu'elle est renseignée permet de repérer

²⁰ Université Laval (Québec, Canada). Bibliothèque. Bibliothèque de l'Université Laval - Répertoire de vedettes-matière [en ligne]. – [Québec] : Bibliothèque de l'Université Laval, 2007. Disponible sur l'Internet : <http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/ch_vedettes_matiere> (consulté le 4 août 2008).

²¹ Cf. Bibliothèque nationale de France. Direction des services et des réseaux. Agence bibliographique nationale. *Convention de coopération portant sur le développement de référentiels d'indexation-matière entre l'Université Laval et la Bibliothèque nationale de France [en ligne]*. – [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 2004. – 7 p. Disponible sur l'Internet : <http://rameau.bnf.fr/informations/pdf/Convention_BnF_Laval.pdf> (consulté le 7 août 2008).

des sous-ensembles thématiques et d'envisager la constitution d'ontologies ; au 31 décembre 2007, il restait 26 % des notices noms communs sans zone Domaine(s).

- des données de gestion : numéro de notice dans BN-Opale Plus, origine de la vedette, dates de création et de dernière modification de la notice.

Exemple :

Ornithologie [+ subd. géogr.]

Vedette matière nom commun. S'emploie en tête de vedette

<**Employé pour** :

Science des oiseaux

<<**Terme(s) générique(s)** :

Zoologie

<<<>**Terme(s) associé(s)** :

Illustration ornithologique

Oiseaux

Ornithologues

>>**Terme(s) spécifique(s)** :

Archéo-ornithologie

Source(s) : Grand dict. encyclopédique Larousse

Equiv. LCSH : Ornithology

Domaine(s) : 590

Notice n° : FRBNF12650268

Origine : Laval RVM

Création : 83/03/01

Mise à jour : 04/08/10

1.2. Les outils à la disposition des utilisateurs du langage RAMEAU

Pour permettre aux établissements et organismes documentaires d'utiliser le langage RAMEAU pour leurs besoins d'indexation, le Centre national RAMEAU met à leur disposition différents outils, la plupart accessibles gratuitement en ligne ou en passe de l'être. La volonté de proposer un maximum d'outils en ligne répond à plusieurs impératifs : permettre l'accès au plus grand nombre à des données gratuites et à jour ; dématérialiser les supports, conformément aux objectifs de l'administration en ligne (e-administration) et du développement durable ; faciliter la mise à jour des données.

Le site RAMEAU <url : <http://rameau.bnf.fr>> se veut l'organe principal d'information et de dialogue du Centre national RAMEAU à destination des utilisateurs. Il donne accès, au sein de la rubrique « Utiliser et enrichir le langage », notamment aux outils suivants :

- la Liste d'autorité, elle-même, accessible via le catalogue BN-Opale Plus, qui contient l'ensemble des notices d'autorité RAMEAU (mise à jour hebdomadaire),
- le Journal RAMEAU des créations et des modifications, qui a pour objectif de mentionner les changements intervenus dans la Liste d'autorité pendant une période donnée, en listant les vedettes ayant fait l'objet de création, de modification ou d'annulation (parution semestrielle),
- une partie de la sixième édition du *Guide d'indexation RAMEAU* dont l'intégralité sera mise en ligne à la fin de l'année 2008,
- le Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR).

2. PRÉSENTATION DU FNPR

2.1. Historique

Le Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR) permet l'enrichissement du langage RAMEAU de manière collaborative. Rappelons, en effet, que le langage RAMEAU s'enrichit au fur et à mesure des besoins d'indexation des établissements qui l'utilisent.

Pour faciliter la prise en compte de ces besoins et permettre une meilleure visibilité des demandes en cours, le FNPR a été mis en ligne en juin 2000. Auparavant, les demandes parvenaient au Centre national RAMEAU via différents canaux informels, qui n'allaient pas sans certains dysfonctionnements : courriers, appels téléphoniques... De plus, les demandes n'étant pas centralisées, il n'était pas possible d'avoir, à un instant t, une vision synthétique de l'ensemble des demandes en cours. Un indexeur n'avait pas connaissance des vedettes proposées par les autres utilisateurs.

L'application informatique du FNPR a été développée sur logiciel libre, en interne, par un informaticien du Service de Coordination Internet et a bénéficié d'une version 2 en 2005. L'application est fiable et n'a connu en huit ans d'existence aucune interruption majeure. Elle comprend trois interfaces, une réservée aux gestionnaires (les experts RAMEAU), une dédiée aux correspondants, une consultable par l'ensemble des internautes. L'accès aux deux premières est sécurisé et se fait sur identification.

Il est à noter, que le FNPR n'a pas d'équivalent à l'étranger, un tel outil n'ayant été développé ni par la Bibliothèque du Congrès ni par l'Université Laval de Québec.

2.2. Fonctionnement

Il appartient à chacune des structures désireuses de participer au FNPR de nommer, en son sein, un correspondant FNPR, chargé de centraliser et vérifier les demandes émanant des indexeurs de l'établissement. Le correspondant doit notamment s'assurer que la demande est justifiée et que la notion n'existe pas déjà dans RAMEAU. Par ailleurs, certaines vedettes ne sont pas gérées par RAMEAU et ne doivent donc pas faire l'objet de proposition. Il s'agit :

- des vedettes multiples, par exemple : *Poésie allemande*. Ce type de vedette est beaucoup moins représenté dans les domaines scientifiques que dans d'autres domaines comme la littérature,
- les noms propres comme *Semmelweis, Ignaz (1818-1865), Assistance publique-Hôpitaux de Paris*,
- les vedettes-matière construites utilisant des subdivisions affranchies. Ainsi, *Coude - - Maladies* peut être librement construit à l'indexation.

La participation au FNPR nécessite une inscription préalable du correspondant. Cette inscription est gratuite et possible grâce au formulaire disponible en ligne, sur le site RAMEAU. Une fois l'inscription faite, et après identification à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, deux formulaires en ligne, un de « Demande de création » et un de « Demande de modification » sont à la disposition du correspondant. Certains champs sont incrémentés automatiquement (établissement, correspondant, adresse électronique),

les autres champs doivent être remplis manuellement, certains champs étant obligatoires (code domaine, vedette, document à indexer, sources de la vedette), d'autres facultatifs. Chacune des demandes comporte donc obligatoirement un code domaine. La liste des codes domaines, qui est disponible sur le site, s'inspire de la Classification décimale Dewey et compte actuellement 63 indices. L'indice retenu pour les sciences médicales est 610. La présence de ce code permet de classer les demandes par disciplines et, donc, à chaque expert RAMEAU de repérer les demandes qui relèvent des domaines dont il a la charge. Si le code indiqué est erroné, il est modifié avant traitement de la demande. La mention du document à indexer est également obligatoire, la constitution de RAMEAU s'appuyant sur la « garantie documentaire » : il n'est en effet pas admis de créer une vedette qui ne serait pas justifiée par le besoin d'indexer un document précis.

Après examen, l'expert du Centre national RAMEAU apporte une réponse. Trois possibilités s'offrent à lui : valider, ajuster ou refuser la proposition. La réponse « Validée » signifie que la vedette proposée est identique à celle retenue par le Centre national RAMEAU. La réponse « Ajustée » traduit le fait que la notion proposée a été intégrée à la Liste d'autorité mais sous une forme différente que celle proposée. La réponse « Refusée » est donnée dans le cas où la notion n'a pas été retenue dans le référentiel. Dans ce cas, une explication du refus est fournie et il est suggéré une indexation alternative pour le document à indexer.

Chaque expert, lors de la création ou de la mise à jour d'une notice faisant suite à une demande FNPR, doit saisir, dans la notice d'autorité RAMEAU, une zone précisant que la notice a été créée à la demande de tel établissement pour tel document. Cette zone se présente ainsi : FNPR[numéro] ([Établissement]) pour : [Titre] / [Auteur(s) : initiale(s) du/des prénoms(s), nom], [date d'édition]. Elle n'est pas publique et n'est donc pas visible dans la Liste d'autorité publique. La validation de la réponse par l'expert RAMEAU dans l'application FNPR génère l'envoi automatique d'un courriel au correspondant à l'origine de la demande. Ce courriel précise quelle est la proposition concernée et la réponse qui lui a été apportée. Cette procédure évite au correspondant d'avoir à se reporter au FNPR pour connaître la réponse qui a été donnée à sa demande.

L'ensemble des demandes, qui sont archivées, peut être consulté librement par les internautes à partir du site RAMEAU (sans inscription préalable). Plusieurs types d'interrogation sont possibles : par domaines, par établissements, par types de réponses, par dates,... En outre, ces interrogations peuvent être croisées. Cet archivage constitue la « mémoire » du travail du réseau, au fil des années, et peut se prêter à toutes sortes d'analyses statistiques et qualitatives.

2.3. Éléments statistiques généraux concernant le FNPR

En 2008, on compte 225 établissements inscrits au répertoire du FNPR (y compris depuis 2002 les différents services de catalogage de la BnF) : notons que le nombre d'inscrits est en progression constante depuis la mise en service de cet outil. En 2007, 81 d'entre eux ont fait des propositions de création ou de modification.

Depuis la mise en ligne, en juin 2000, 11 238 demandes ont été enregistrées dans le FNPR dont 51,9 % appartiennent aux domaines scientifiques (indices 004, 5 et 6 à l'exclusion du 650). Cela représente une moyenne annuelle de 1438 propositions.

Analyse des propositions de médecine dans le FNPR

1. PREAMBULE

1.1. Les vedettes médicales de RAMEAU

Il n'est pas possible de connaître le nombre exact de vedettes médicales dans la Liste d'autorité RAMEAU. En effet, toutes les notices de ce domaine ne contiennent pas encore de zone 624 « Code de regroupement par domaines » et ne peuvent donc faire l'objet d'un repérage informatique. Les notices dans lesquelles la zone 624 contient l'indice 610 « Médecine » sont au nombre de 5 952 au 1^{er} juin 2008, soit 6,3 % du nombre total de vedettes RAMEAU typées comme noms communs.

Les vedettes de médecine contiennent une zone spécifique, la zone d'équivalent MeSH²² (anglais). La recherche par mots dans BN-Opale Plus, prévue pour l'automne 2008, devrait permettre l'interrogation de cette zone pour l'instant non interrogeable, ainsi que celle de la zone de l'équivalent LCSH.

Exemple de notice médicale :

Dermatologie [+ subd. géogr.]

Vedette matière nom commun. S'emploie en tête de vedette

<<**Termes(s) générique(s)** :

Médecine

<<<>>**Terme(s) associé(s)** :

Dermatologues

Peau - - Maladies

Pharmacologie dermatologique

>>**Terme(s) spécifique(s)** :

Dermatologie clinique

Dermatologie gériatrique

Dermatologie pédiatrique

Dermatologie vétérinaire

Peau -- Maladies - - Soins infirmiers

Source(s) : Grand dict. encyclopédique Larousse. – Dict. des termes de médecine, 2001

²² MeSH pour Medical Subject Headings est le thesaurus de référence dans le domaine biomédical, employé par la base Medline. Cf. National Library of Medicine, *Medical Subject Headings [ressource internet]*. – Rockville Pike : NLM, 2008. Disponible sur l'Internet: <<http://www.nlm.nih.gov/mesh/>> (consulté le 24 septembre 2008) et National Library of Medicine ; Institut national de la santé et de la recherche médicale, *Le MeSH bilingue français-anglais [ressource internet]*. – [Paris] : NLM : INSERM, [s. d.]. Disponible sur l'Internet: <<http://ist.inserm.fr/basismesh/mesh.html>> (consulté le 24 septembre 2008).

Equiv. LCSH : Dermatology**Equiv. MeSH** : Dermatology**Domaine(s)** : 610**Notice n°** : FRBNF11931861**Création** : 82/02/09**Origine** : Laval RVM**Mise à jour** : 06/08/14

1.2. Méthodologie

L'étude porte sur l'ensemble des demandes ayant pour code domaine 610 (=médecine) soumises de l'ouverture du FNPR, en juin 2000, au 31 mai 2008. Toutefois, 33 demandes ont été exclues de notre étude car leur code domaine est erroné et n'a pas été modifié au moment du traitement. Ce code n'a pas été corrigé a posteriori car toute intervention incrémente une nouvelle date de réponse, ce qui fausserait les statistiques. L'étude porte donc sur 870 demandes.

Pour faciliter l'analyse de ces 870 demandes, nous avons utilisé le logiciel Excel pour lequel nous avons suivi, à la BnF, une formation « Excel : fonctions de base » de deux jours les 19 et 20 juin 2008. Les données ont été extraites du FNPR puis transférées dans un tableau Excel.

Pour permettre une analyse précise, un travail de typage des données a été nécessaire. Ce travail s'est avéré long et quelque peu fastidieux, un traitement automatique des données étant le plus souvent impossible.

Ainsi les établissements demandeurs ont été regroupés par grandes catégories :

- la lecture publique (typée BM),
- la Bibliothèque nationale de France (typée BnF),
- les établissements de l'enseignement supérieur (typés BU),
- les structures étrangères (typées Etranger)
- les autres structures n'appartenant pas aux catégories précédemment citées (typées Autres).

Les documents à indexer ont également été typés. Six catégories ont été retenues :

- article,
- film,
- mémoire,
- monographie,
- thèse,
- non précisé.

Par ailleurs, la nature des vedettes demandées a été qualifiée. Pour ce faire, 7 types de vedette ont été définis. Il s'agit :

- des catégories de personnes telles que définies dans le *Guide d'indexation RAMEAU*, p. 345, par exemple : Manipulateurs en électroradiologie médicale
- des disciplines médicales, par exemple : Odontostomatologie
- des maladies, par exemple : Léiomyosarcome
- du matériel médical, par exemple : Cathéters de Swan-Ganz créé sous la forme Sondes de Swan-Ganz
- des parties du corps telles que définies dans le *Guide d'indexation RAMEAU*, p. 583, par exemple : Épicondyle créé sous la forme Épicondyle latéral de l'humérus

- des techniques (de diagnostic, thérapeutiques...), par exemple : Cystectomie
- des notions ne relevant pas des types précédents et ne pouvant pas être regroupées, par exemple : Relations infirmière-famille.

2. ANALYSE DES DONNÉES

Les données ont été analysées sous deux angles :

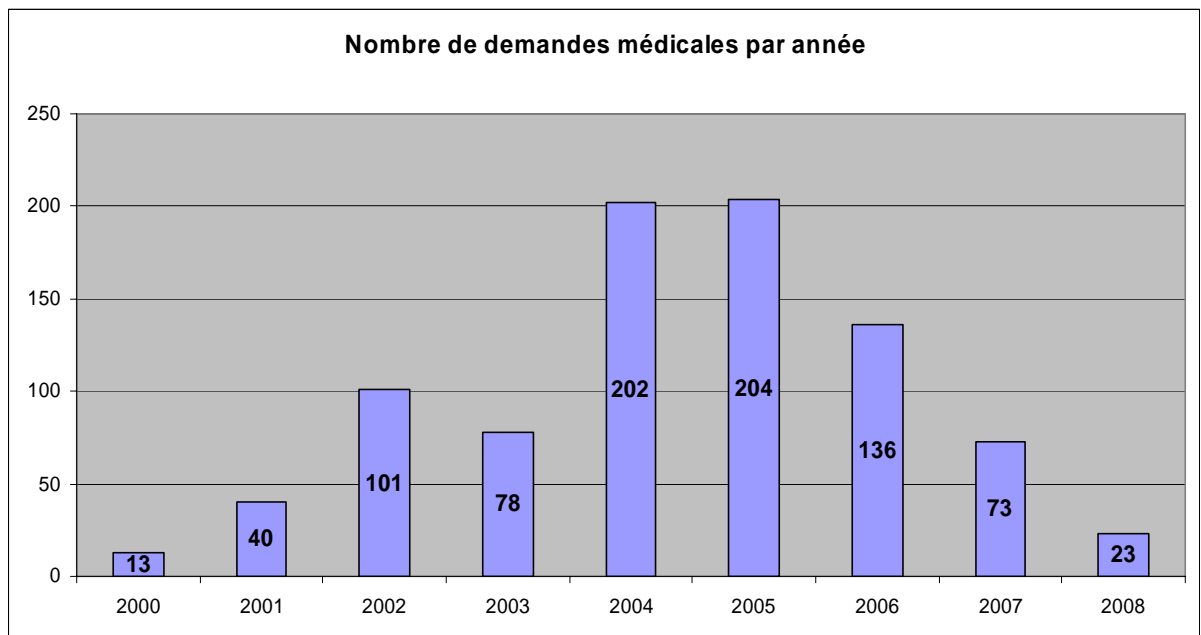
- d'une part, les demandes émanant des établissements qui utilisent le FNPR ;
- d'autre part, les réponses apportées par le Centre national RAMEAU.

Dans les deux cas, on a procédé à une analyse quantitative puis qualitative.

2.1. Analyse des demandes des utilisateurs

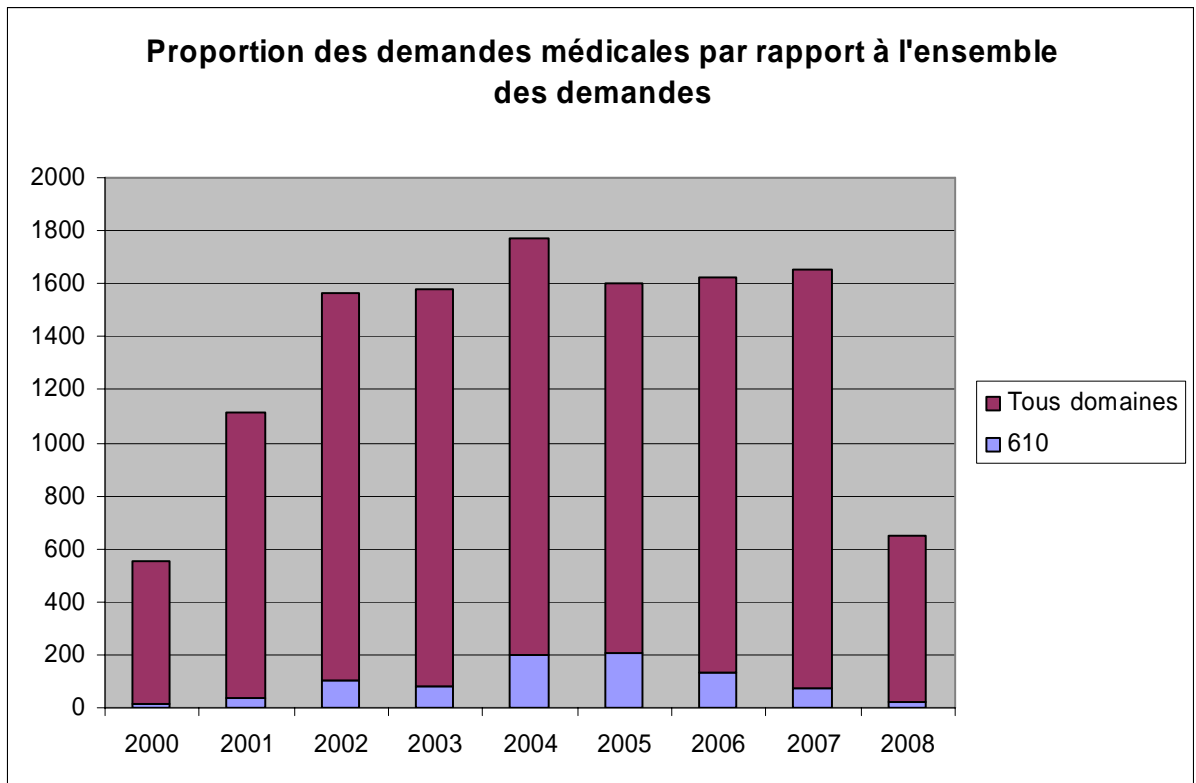
2.1.1. Analyse quantitative

2.1.1.1. Évolution des demandes dans le temps



Les données de 2000 et 2008 ne doivent pas être considérées comme significatives car elles portent sur des années incomplètes puisque le FNPR n'est entré en fonction qu'en juin 2000 et que, pour l'année 2008, notre analyse s'arrête au mois de mai.

Nous remarquons un pic des demandes à plus de 200 en 2004 et 2005. Ces demandes émanent à une très forte majorité (73 % pour les deux années) d'un seul et même établissement : la section médecine-pharmacie de la Bibliothèque universitaire de Rouen. En 2006 et 2007, le nombre des demandes décroît sensiblement, la participation de la bibliothèque universitaire de Rouen également pour n'être plus que de 18 % en 2007. Ce qui dans l'absolu demeure important, puisque qu'elle reste à l'origine d'un cinquième des demandes.

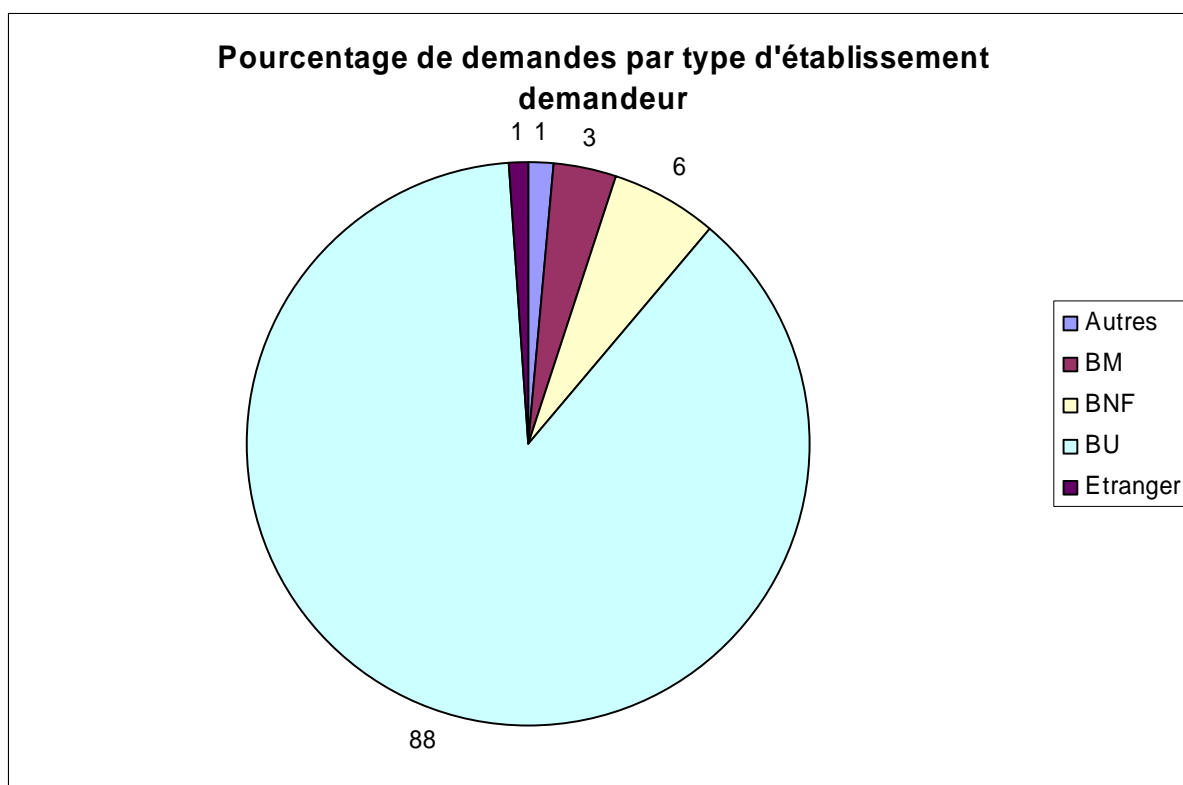


C'est en 2004 et 2005 que la proportion des demandes médicales est la plus forte pour atteindre respectivement 13 % en 2004 et 14,5 % en 2005.

2004 et 2005 sont donc deux années durant lesquelles les demandes dans le domaine médical ont été particulièrement nombreuses dans l'absolu et proportionnellement. La participation d'une seule bibliothèque, la Bibliothèque universitaire de Rouen, explique ces chiffres.

On constate donc que la participation particulièrement intense d'un seul établissement au FNPR peut suffire à infléchir sensiblement les données statistiques globales pendant une période donnée, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs.

2.1.1.2. Types d'établissement demandeur



Liste des établissements demandeurs

Bibliothèques d'établissements de l'enseignement supérieur
ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur)
Bibliothèque interuniversitaire de médecine
Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
Bibliothèque Sainte-Geneviève
Bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille 2
Bibliothèque universitaire de Besançon
Bibliothèque universitaire de Brest
Bibliothèque universitaire de Caen
Bibliothèque universitaire Cujas
Bibliothèque universitaire de Dijon
Bibliothèque universitaire de Grenoble 1
Bibliothèque universitaire de Lille 2
Bibliothèque universitaire de Lyon 1
Bibliothèque universitaire de Montpellier 3
Bibliothèque universitaire de Nancy 1
Bibliothèque universitaire de Paris 3
Bibliothèque universitaire de Paris 3
Bibliothèque universitaire de Paris 11
Bibliothèque universitaire de Rouen
Bibliothèque universitaire de Saint-Étienne
Bibliothèque universitaire de Toulouse 3
Bibliothèque universitaire de Versailles

Bibliothèques de lecture publique
Bibliothèque municipale de L'Hay les roses
Bibliothèque municipale de Limoges
Bibliothèque municipale de Montauban
Bibliothèque municipale de Saint-Claude
Bibliothèque municipale de Sélestat
Bibliothèque municipale de Tourcoing
Bibliothèque publique d'information
Bibliothèques municipales de Paris
Bibliothèque nationale de France
Bibliographie nationale française
Direction des collections
Organismes privés
Electre
Indexpresse
Établissements étrangers
Cfdépouillement (collectif de dépouillement partagé de périodiques) en Belgique
KABA (Katalog Automacyjny Bibliotek Akademickich) en Pologne

Trente-six établissements différents ont effectué des propositions.

Il s'agit dans 61 % des cas de bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Parmi les vingt-deux bibliothèques universitaires actives, seules cinq semblent médicales, en partie ou en totalité :

- la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier,
- la Bibliothèque interuniversitaire de médecine (BIUM),
- la Bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille 2,
- le Service commun de la documentation médicale de Paris 6,
- la Bibliothèque universitaire de Rouen.

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont à l'origine d'une majorité des demandes, avec une proportion de 88 % du total.

Huit bibliothèques de lecture publique ont effectuées des propositions.

Elles sont de taille très inégale. Ainsi, la Bibliothèque municipale de L'Hay-les-Roses et la Bibliothèque publique d'information (BPI) ont toutes deux soumis des propositions médicales au FNPR.

La participation de la BnF dans ce domaine est modeste et ne représente que 6 % des demandes. Les demandes de la BnF émanent à 57 % des services producteurs de la Bibliographie nationale française chargés d'indexer la production française dans ce domaine, telle qu'elle a été déposée dans le cadre du Dépôt légal, et à 33 % du Département Sciences et techniques de la Direction des collections qui catalogue les documents acquis pour le libre-accès des salles de lecture des Bibliothèques d'étude (haut-de-jardin) et de recherche (rez-de-jardin).

Deux organismes privés participent au FNPR : il s'agit d'Electre, la bibliographie commerciale française, filiale commerciale du Cercle de la librairie, et d'Indexpresse, société implantée dans l'Isère qui propose des banques de données d'articles indexés.

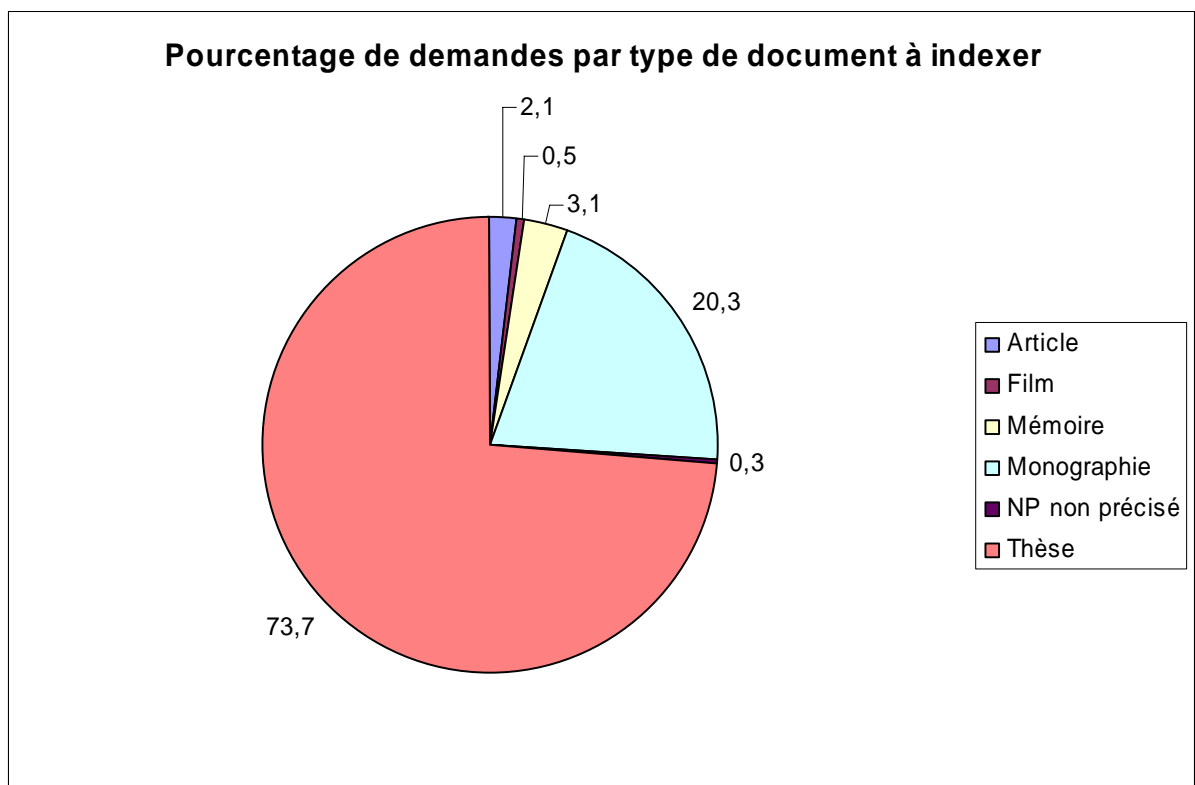
Deux établissements étrangers ont également soumis des propositions : KABA, en Pologne et Cfdépouillement, commission de dépouillement partagé des périodiques de la Communauté française en Belgique.

L'origine géographique des établissements participant est répartie comme suit :

- 22 bibliothèques de province,
- 12 établissements de la région parisienne,
- 2 structures étrangères.

Des différences notables apparaissent si l'on compare les demandes médicales à l'ensemble des propositions soumises au FNPR : en effet, dans leur globalité, celles-ci n'émanent qu'à 45,8 % des bibliothèques de l'enseignement supérieur et à 35,6 % de la BnF. Il y a donc une spécificité des demandes médicales qui sont majoritairement issues des bibliothèques universitaires.

2.1.1.3. Types de document à indexer



Dans 74 % des cas, le document à indexer est une thèse, dans 20 % une monographie. Sans surprise, la quasi-totalité des documents concernés sont des imprimés.

Il n'est pas possible de faire une comparaison avec le type de document demandé pour l'ensemble des demandes car le document à indexer n'est pas typé et, pour le connaître, il est nécessaire de consulter chacune des demandes et d'en analyser le champ « Document à indexer ». Dans le cadre de ce travail, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour procéder de la sorte pour l'ensemble des 11 000 propositions. Mais il est logique, dès lors que les établissements utilisant le FNPR dans le domaine médical sont majoritairement des bibliothèques universitaires, que les documents ayant justifié ces demandes soit eux-mêmes majoritairement des thèses.

Exemples de documents à indexer ayant conduit à une proposition médicale dans le FNPR :

Articles :

- Chikungunya, le fléau imprévu [in] Science et vie, avril 2006, 1063
- Des robots commandés par la pensée / M. Nicoletis et J. Chapin, [in] Pour la science, février 2003, 304

Films :

- Des vies avec la maladie de Fabry / réalisé par O. Delahaye ; comité sci. D. Germain, N. Guffon, 2004 [images animées]
- L'expérience inoubliable / J.-L. Mahé, P. Morize; 1999 [film]

Mémoires :

- Les étudiants sages-femmes face aux accidents d'exposition au sang / A.-S. Sassot, 2005 [mémoire de sage-femme]
- Évaluation de la qualité de vie après glossectomie partielle / M. Calmet-Smadja, 2003 [mémoire d'orthophonie]

Monographies :

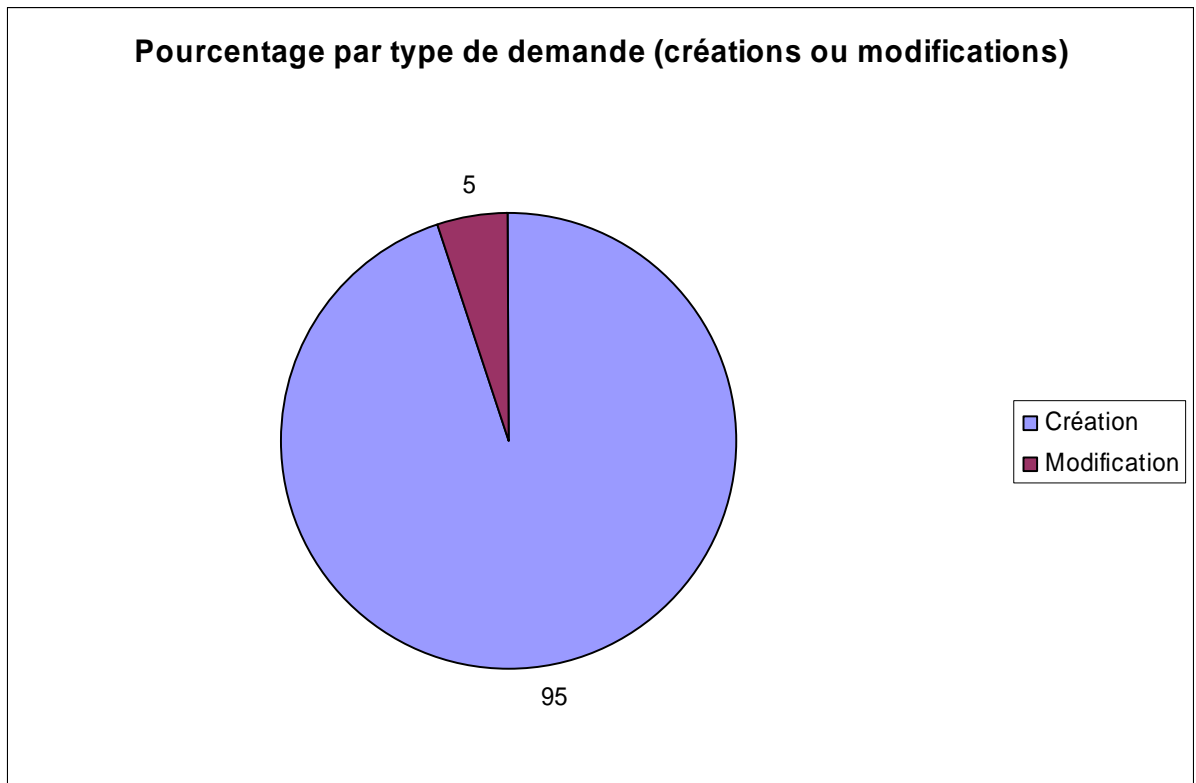
- Je ne suis pas enceinte : enquête sur le déni de grossesse / G. Guernalec-Levy, 2007
- L'imagerie en ophtalmologie / Société française d'ophtalmologie, 1996
- Infections à *Enterobacter sakazakii* associées à la consommation d'une préparation en poudre pour nourrissons, 2004
- Characteristics of Sotos Syndrome / L. de Boer, 2005

Remarque : la catégorie « monographie » ne permet pas de connaître le niveau de public auquel s'adresse le document. Il peut s'agir d'ouvrages pour la jeunesse, d'ouvrages de vulgarisation, de manuels de premier cycle, d'ouvrages de niveau recherche...

Thèses :

- Devenir à long terme de 30 patients atteints d'acidémie méthylmalonique résistante à la vitamine B12 / M.-A. Cosson, 2007 [thèse]
- De la phlegmatia alba dolens dans le cours de la chlorose / G. Vivien, 1879 [thèse]
- Anticorps anti-cytoplasme des polynucléaires : signification clinique et analyse par immunoempreinte / M. Prévost, 1992 [thèse]

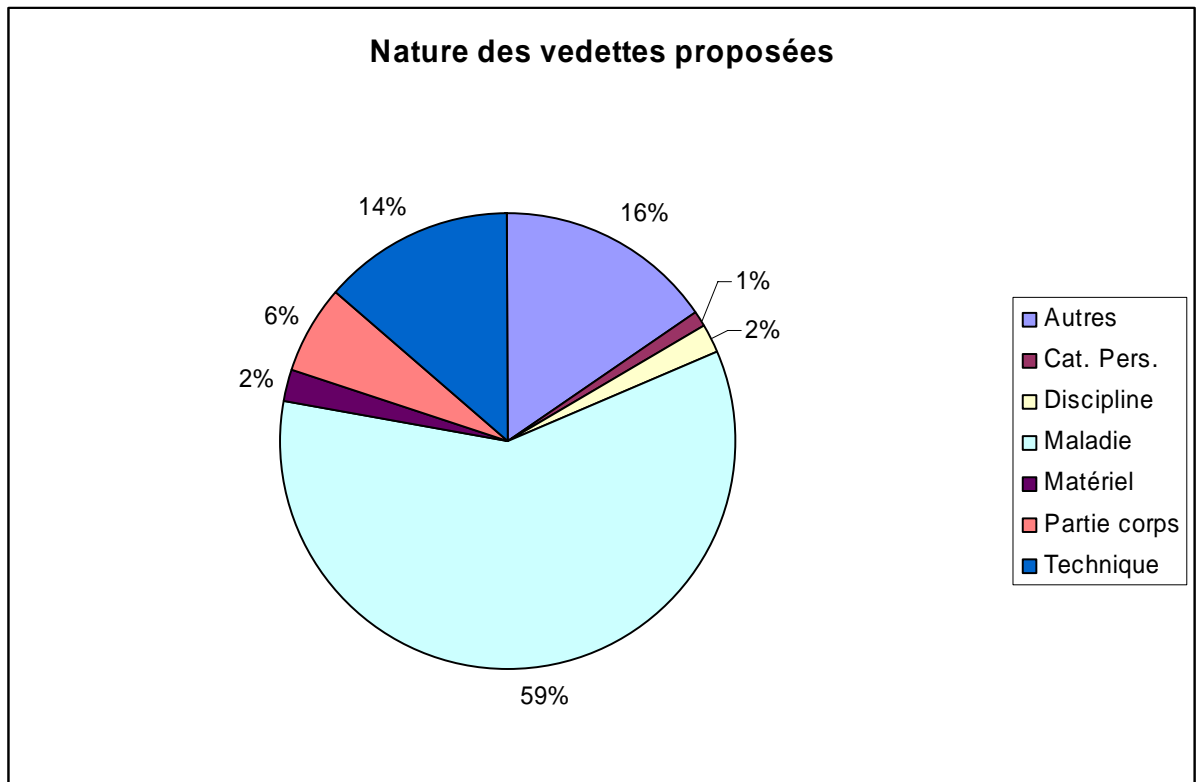
Types de demande



Les demandes portent à 95 % sur des créations de vedettes.

Les demandes de modification ne sont que de 5 % (alors que pour l'ensemble des demandes ce taux grimpe à plus de 10 %, soit deux fois plus). Si l'on analyse dans le détail les quarante trois demandes de modification, il appert qu'elles concernent dans près de trois cas sur quatre (72 %) l'ajout de termes exclus, qu'il s'agisse de synonymes ou de termes spécifiques. Ce type de proposition de modification est très utile car il permet d'enrichir le langage en multipliant les accès au terme retenu, ce qui facilite ensuite les recherches.

2.1.2. Analyse qualitative



L'analyse qualitative s'avère comme toujours complexe. Nous avons tenté de définir la nature des vedettes demandées. Il apparaît que 59 % concernent des maladies et 14 % les techniques de diagnostic, thérapeutiques... Une part non négligeable (16%) des vedettes n'ont pu être typées. Il s'agit le plus souvent de processus ou d'éléments biologiques difficiles à « regrouper ».

Exemples de demande :

Catégories de personnes :

- Cadres sages-femmes
- Enfants obèses

Disciplines :

- Addictologie
- Ostéopathie viscérale

Maladies :

- Abêtalipoprotéïnémie
- Benson, Maladie de
- Chondrodysplasie ponctuée
- Chromosome 16 - - Anomalies
- Denny-Brown, Syndrome de (créé sous la forme Acropathie ulcéromutilante)
- Topoalgie

Matériel :

- Aérateurs transtympaniques

- Sphincters artificiels (créés sous la forme Sphincters urinaires artificiels)

Parties du corps :

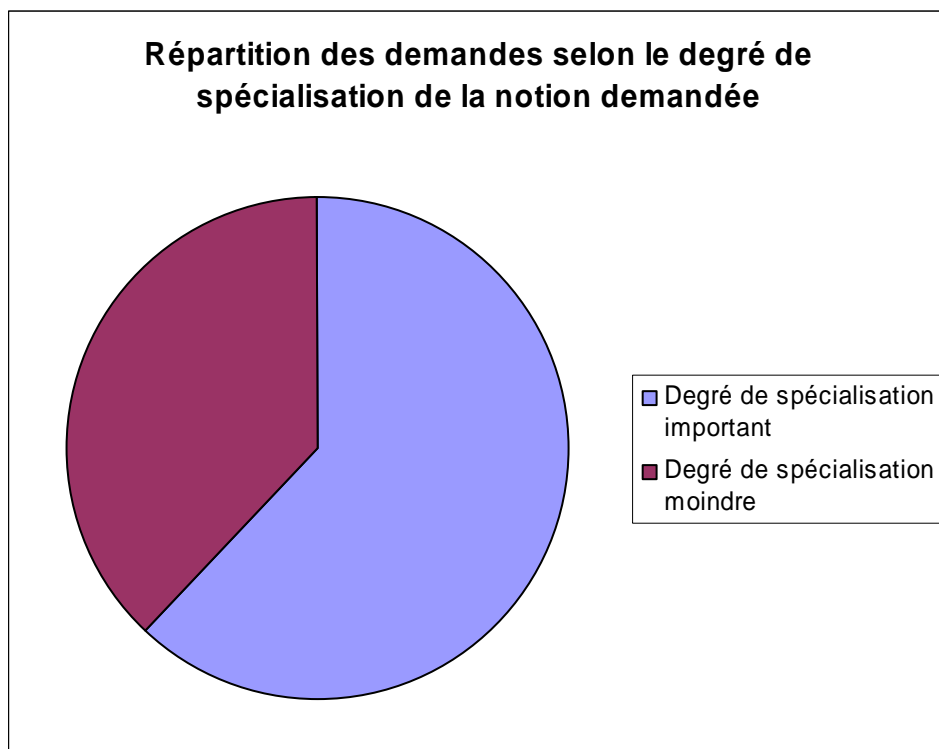
- Artère ombilicale
- Endothélium cornéen (créé sous la forme Endothélium de la chambre antérieure)
- Wirsung, Canal de (créé sous la forme Conduit pancréatique)

Techniques :

- Amnioscopie
- Cerclage cervical (créé sous la forme Cerclage du col utérin)
- Colostomie
- Perfusion sous-cutanée

Autres :

- Anticorps anti-CD4
- Cabinets paramédicaux
- Immunoglobuline H



On s'est efforcé de distinguer dans les vedettes créées à la suite des demandes du FNPR en médecine, la proportion d'entre elles ayant un degré de spécialisation fort par rapport aux vedettes de caractère général.

Exemples de vedettes considérées comme ayant un degré de spécialisation important :

- Agranulocytose
- CA 15.3 (créé sous la forme Antigène CA 15-3)
- Défensines
- Facteur EDHF
- Lecaphérèse (créée sous la forme Leucaphérèse)

- Myosite ossifiante progressive

Exemples de vedettes considérées comme ayant un degré de spécificité moindre :

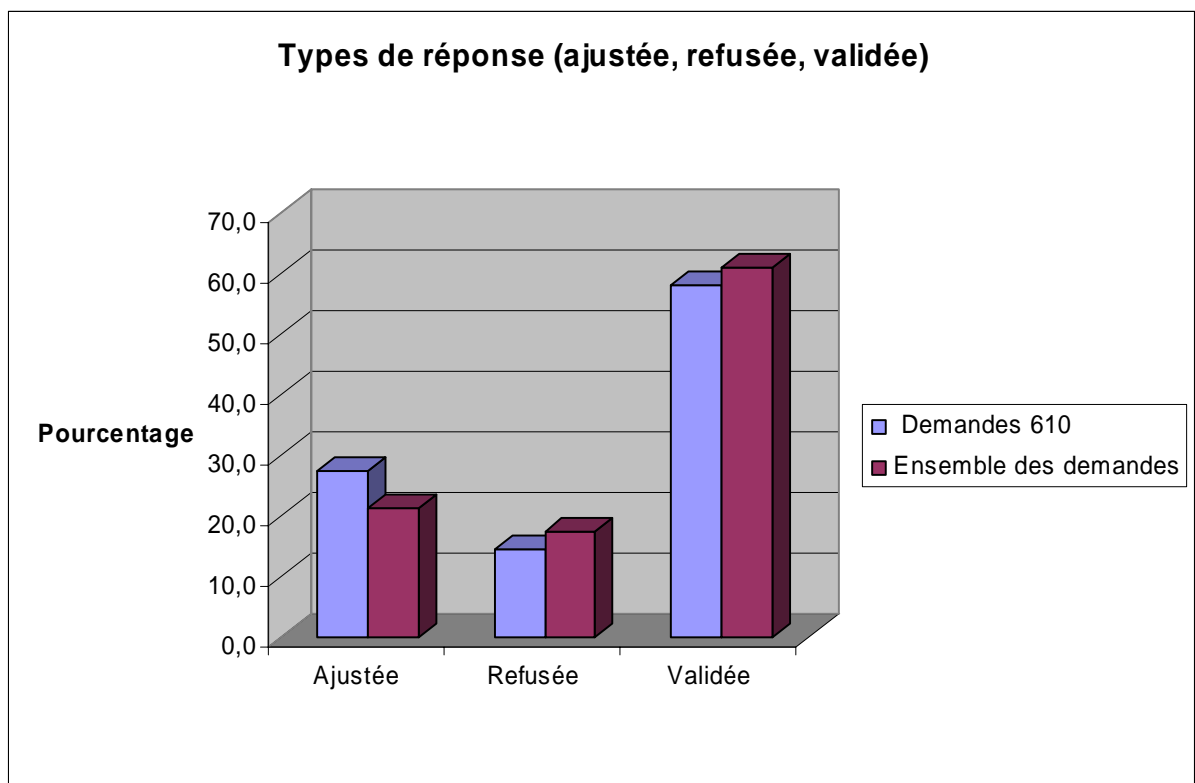
- Bistouri électrique (créé sous la forme Bistouris électriques)
- Diabète
- Infirmiers anesthésistes
- Jéjunum
- Maisons de naissance
- Médecine de l'adolescence

On constate une forte dominante (62 %) de vedettes « spécialisées », ce qui est logique puisqu'elles résultent de demandes effectuées par des bibliothèques universitaires pour l'indexation de leurs thèses.

2.2. Analyse des réponses du Centre national RAMEAU

2.2.1. Analyse quantitative

2.2.1.1. Nature des réponses



Les propositions « médicales » sont acceptées dans 58 % des cas, ajustées dans 27 % et refusées dans 15%. Les refus et les validations sont un peu moins nombreux que pour l'ensemble des autres domaines. Le pourcentage plus important de demandes ajustées signifie que les notions proposées sont plus souvent acceptées mais sous une forme différente que celle dans laquelle elles ont été soumises.

Exemples de réponses :

Validée

Proposition n°6394

Vedette proposée : Hyperostose corticale infantile

Document à indexer : *La maladie de Caffey ou hyperostose corticale infantile* / A. Loizeau, 1982. [thèse]

Réponse faite : La vedette a été créée dans RAMEAU, numéro d'identifiant 14601855 dans la base BnF (FRBNF146018551). Vous pouvez l'utiliser dès maintenant.

Notice réalisée :

Hyperostose corticale infantile [+ subd. géogr.]

Vedette matière nom commun. S'emploie en tête de vedette

<Employé pour :

Caffey, Maladie de

Caffey, Syndrome de

Caffey-Silverman, Maladie de

Caffey-Silverman, Syndrome de

Caffey-Smith, Syndrome de

Caffey-Smyth, Maladie de

Caffey-Smyth, Syndrome de

Hypercorticalisme infantile

Hyperostose corticale infantile de Caffey-Silverman

Hyperphosphatasie chronique idiopathique

Maladie de Caffey

Maladie de Caffey-Silverman

Maladie de Caffey-Smyth

Roske-de Toni-Caffey, Syndrome de

Syndrome de Caffey

Syndrome de Caffey-Silverman

Syndrome de Caffey-Smith

Syndrome de Caffey-Smyth

Syndrome de Roske-de Toni-Caffey

<<**Termes(s) générique(s)** :

Os - - Maladies chez l'enfant

Source(s) : Dict. français de médecine et de biologie, 1981. – Dict. des termes de médecine, 2001 : Caffey-Smyth (maladie ou syndrome de)

Equiv. LCSH : Pas d'équivalent

Equiv. MeSH : Hyperostosis, Cortical, Congenital

Domaine(s) : 610

Notice n° : FRBNF14601855

Création : 05/02/01

À noter l'existence d'une note non publique (611 en format InterMarc) qui stipule : FNPR 6394 (BU Rouen (Médecine-Pharmacie)) pour : *La maladie de Caffey ou hyperostose corticale infantile* / A. Loizeau, 1982. [thèse]

Commentaire :

L'expression proposée est identique à celle faisant l'objet d'une entrée dans un dictionnaire spécialisé. Dans la mesure du possible, on privilégie les expressions ne renfermant pas de nom propre car elles sont souvent plus polysémiques que les expressions « scientifiques ».

Ajustée

Proposition n°9227

Vedette proposée : Colloïd milium

Document à indexer : *Un cas de dégénérescence colloïde du derme (colloïdome miliaire)* / L. Perrin, 1892

Réponse faite : La vedette a été créée dans BN Opale Plus, sous la forme Miliun colloïde, numéro FRBNF155023679. La vedette créée admet la subdivision géographique.

Notice réalisée :

Miliun colloïde [+ subd. géogr.]

Vedette matière nom commun. S'emploie en tête de vedette

<Employé pour :

Colloïd milium

Colloïdome miliaire

Dégénérescence colloïde de la peau

Hyalome

Maladie de Wagner

Peau - - Dégénérescence colloïde

Pseudomilium colloïde

Wagner, Maladie de

<<**Termes(s) générique(s)** :

Peau - - Maladies

Source(s) : Dict. de dermatologie / J. Civatte, 2000. – Dict. des termes de médecine, 2001 : Colloïd milium. – Dict. français de médecine et de biologie, 1981 : Pseudo-milium colloïde

Equiv. LCSH : Pas d'équivalent

Equiv. MeSH : Pas d'équivalent

Domaine(s) : 610

Notice n° : FRBNF15502367

Création : 07/01/23

Note non publique 611 : FNPR 9227 (BU Rouen (Médecine-Pharmacie)) pour :
Un cas de dégénérescence colloïde du derme (colloïdome miliaire) / L. Perrin, 1892

Commentaire :

La forme retenue correspond à celle figurant dans le « Dictionnaire de dermatologie » rédigé sous la direction de Jean Civatte et édité par le Conseil international de la langue

française avec la caution de l'Académie nationale de médecine. Cette source a été considérée comme faisant autorité pour le domaine considéré (la dermatologie).

Refusée

Proposition n°9477

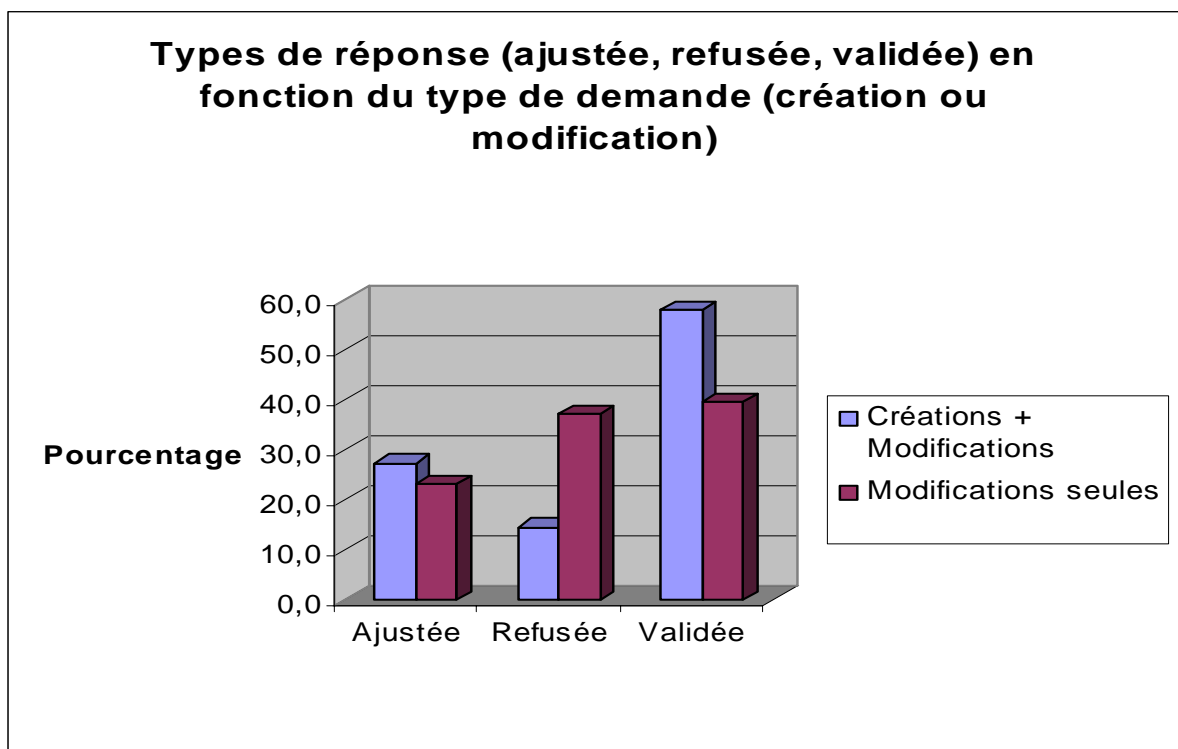
Vedette proposée : Variole - - Vaccin

Document à indexer : *Le problème de la vaccination antivariolique en 1981* / L. Elgrichi, 1982 [thèse]

Réponse faite : Vous pouvez indexer avec Variole - - Vaccination. Vaccination s'emploie également en subdivision [+subd. géogr.] aux maladies.

Commentaire :

On a considéré que la thèse portait non pas sur le vaccin lui-même mais plutôt sur la vaccination. Dans ce cas, grâce à la syntaxe du langage RAMEAU, l'indexeur peut construire librement l'indexation proposée (Variole - - Vaccination) car Vaccination s'emploie également en subdivision [+ subd. géogr.] aux maladies.



Le taux d'acceptation des demandes de modification est bien inférieur à celui de l'ensemble des demandes. Autrement dit, dans ce cas, le taux de propositions refusées est de 37,2 % contre 14,6 % pour l'ensemble des créations et modifications. Malgré l'analyse des propositions de modification refusées, il n'a pas été possible de dégager des pistes nous permettant d'expliquer cet état de fait.

2.2.1.2. Durée moyenne de traitement

Au bout de combien de temps les demandes formulées dans le cadre du FNPR reçoivent-elles une réponse de la part du Centre national RAMEAU ?

Le calcul automatique de la durée moyenne de traitement n'étant pas possible, il a été demandé à l'informaticien en charge de l'application du FNPR une extraction de données (vedette + date de la demande + date de la réponse). Après traitement dans le logiciel Excel, une moyenne a pu être calculée. La durée moyenne de traitement est de 18,7 jours. Elle est légèrement supérieure à l'objectif actuel défini par le Centre national RAMEAU qui est de 15 jours. Toutefois, cette moyenne reste tout à fait honorable, compte tenu du fait que l'équipe sciences a longtemps été en sous effectif, un des trois postes ayant été vacant pendant plus de quatre ans.

2.2.2. Analyse qualitative

Une analyse des 127 refus a été menée conduisant à identifier 6 types de réponse :

- Indexation avec une notion générique ,
- Indexation avec une ou des vedette(s) existante(s) dans RAMEAU correspondant à la notion demandée,
- Indexation adaptée au document à indexer sans que la notion proposée soit retenue,
- Indexation à l'aide d'une subdivision (la chaîne peut être librement construite à l'indexation),
- Indexation avec la vedette proposée (la vedette demandée figure déjà dans la Liste d'autorité),
- Autres, la réponse ne correspond à aucune des catégories précédentes.

Dans 75, 5 % des cas, le refus s'accompagne d'une proposition d'indexation qui peut être de trois ordres.

Dans 27,5 % des cas, une indexation plus large est suggérée. Ainsi, pour la proposition « Intervalle QT », il est proposé l'emploi de la vedette *Électrocardiographie*.

Dans 20,5 % des cas, la notion existe déjà dans RAMEAU mais sous une autre forme. Il peut simplement s'agir d'une différence singulier/pluriel comme pour les demandes Ascite, Bourse séreuse ou Champ visuel. Le terme suggéré peut figurer en terme exclu sous une vedette existante. Ainsi, SRAS est une forme rejetée sous la vedette *Syndrome respiratoire aigu sévère*, de même que Sang - - Coagulation – Facteur V figure en terme exclu sous la vedette *Proaccélérine*. La notion peut également être présente dans la Liste d'autorité mais de façon moins évidente, ainsi la notion d'Échographie doppler transcrânienne peut être exprimée à l'aide de la vedette *Échographie Doppler* et de la tête de vedette *Artères cérébrales* suivie de la subdivision *Échographie*.

Dans 27,5 % des cas une proposition d'indexation a été faite sans toutefois que la notion proposée ait été retenue. L'indexation du document ne nécessite pas la création de la vedette proposée.

Dans 6 % des cas, il s'agit d'une chaîne librement constructible à l'indexation comme *Uranium appauvri - - Effets physiologiques*. *Effets physiologiques* est une subdivision qui s'emploie aux êtres vivants, matériaux, produits chimiques et sujets noms communs appropriés (phénomènes physiques, conditions liées à l'environnement, etc.) pour les effets qu'ils produisent sur les fonctions et les activités des organismes vivants.

Dans 8 % des cas la vedette existe déjà dans la Liste d'autorité et a donc été demandée par erreur.

Les 15 % restants étant constitués par des types de réponse trop hétérogènes pour qu'ils puissent être regroupés.

3. RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES

3.1. Les propositions soumises au FNPR

S'agissant des propositions soumises au FNPR dans le domaine médical, on constate un poids dominant des bibliothèques universitaires (61 % du total des établissements) et aussi l'influence que peut avoir une seule d'entre elles sur les statistiques globales : tel a été le cas de la section médecine de Bibliothèque universitaire de Rouen pour les années 2004 et 2005.

Corrélativement, parmi les documents dont l'indexation a justifié une demande FNPR, les thèses se taillent la part du lion puisqu'elles constituent 74 % du total.

Enfin, logiquement les vedettes créées à la suite de ces demandes, présentent majoritairement (à 62 %) un degré de spécialisation élevé.

3.2. Les réponses apportées par le Centre national RAMEAU

Pour ce qui est des réponses du Centre national RAMEAU, on constate qu'elles sont positives dans 85 % des cas (soit sous la forme « validée », soit sous la forme « ajustée »), les refus ne formant que 15 %. Ces réponses ont été apportées au bout de 18,7 jours en moyenne.

Enseignements et prolongements

A partir des données que nous avons recueillies, quels enseignements pouvons-nous tirer, tant pour les établissements participants au FNPR que pour le Centre national RAMEAU ?

1. ABSENCE DE RÉFÉRENCES EXTERIEURES

L'analyse de références extérieures qui nous aurait permis de comparer notre démarche n'a pas été possible. En effet, le Fichier national des propositions est une spécificité du langage d'indexation RAMEAU. De plus, l'organisation du Centre national RAMEAU, par grands domaines de la connaissance gérés par des personnels titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur en adéquation avec les domaines dont ils ont la charge, n'a pas non plus d'équivalent.

Cependant, contact a été pris avec l'équipe qui gère le Répertoire de vedettes-matière (RVM) à l'Université Laval (Québec). Le premier colloque de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes, qui s'est tenu à Montréal en août 2008, a été l'occasion pour le responsable du Centre national RAMEAU de rencontrer, une nouvelle fois, son homologue du RVM et d'échanger sur leurs pratiques respectives. Côté canadien, il n'existe pas d'outil centralisé de recueil des besoins des utilisateurs. Les propositions d'amélioration du vocabulaire parviennent donc par différents canaux (contact direct, téléphone, courriel, courrier) à l'équipe du RVM. L'absence de circuit identifié ne permet pas à l'équipe en charge du RVM d'avoir une vision synthétique des demandes en cours, ce qui rend notamment la maîtrise des temps de traitement difficile. Par ailleurs, il est impossible pour les utilisateurs de connaître les propositions soumises par leurs confrères à l'équipe du RVM. Enfin, il n'existe pas d'archivage des demandes RVM pouvant se prêter à des analyses comme celles que nous venons de tenter et avec les résultats desquelles nous aurions pu comparer nos propres résultats.

2. ENSEIGNEMENTS

2.1. Pour un meilleur fonctionnement du FNPR

2.1.1. Amélioration des pratiques des utilisateurs

Pour diminuer encore le taux de refus, il appartient aux correspondants des établissements inscrits au FNPR de bien vérifier dans la Liste d'autorité si la notion souhaitée n'y figure pas (sous la forme désirée ou sous forme de synonyme) ou si elle ne peut être exprimée à l'aide d'une construction syntaxique, ensuite de consulter le FNPR pour vérifier qu'elle n'a pas déjà fait l'objet d'une proposition. On a constaté, en effet,

une proportion notable de propositions refusées correspondant à ces cas, ce qui pourrait être évité moyennant une attention accrue de la part des demandeurs.

Pour permettre une meilleure connaissance des besoins des utilisateurs, nous ne pouvons également que les encourager à remplir le plus précisément possible les formulaires de demande de création ou modification, et notamment les zones « Document à indexer » et « Sources de la vedette ».

2.1.2. Amélioration des fonctionnalités du FNPR

Pour une exploitation aisée des données du FNPR, il est notamment nécessaire que le code domaine précisé corresponde bien à la nature de la vedette. Il appartient donc à chaque expert RAMEAU de le corriger si nécessaire et ce, avant traitement de la demande, pour ne pas risquer de fausser les statistiques de durée de traitement.

D'un point de vue technique, les correspondants des établissements inscrits au FNPR ont fait remonter, via différents canaux, dont cette enquête, leur souhait de pouvoir modifier en ligne, dans le FNPR, leurs propositions tant que celles-ci n'ont pas été traitées par le Centre national RAMEAU. En l'état actuel des choses, toute proposition ne peut être modifiée une fois qu'elle a été formulée, ce qui oblige le correspondant à signaler par courriel les modifications qu'il souhaite voir prise en compte. Cette demande a été transmise à l'informaticien en charge de l'application gérant le FNPR. Après étude, ce dernier a conclu à la faisabilité de cette modification de l'application et proposé un calendrier de réalisation.

2.2. Pour une meilleure connaissance des utilisateurs

2.2.1. Leçons de l'analyse statistique

L'analyse statistique dont on vient de présenter les résultats permet de dresser un profil type du correspondant FNPR à l'origine d'une proposition médicale. Ce dernier travaille au sein d'une bibliothèque universitaire de médecine, sa proposition est justifiée par l'indexation d'une thèse, la notion demandée est donc le plus souvent « spécialisée » voire « pointue ».

2.2.2. Questionnaire complémentaire adressé aux établissements médicaux utilisant le FNPR

Nous avons identifié, parmi les établissements participant au Fichier national des propositions RAMEAU, six bibliothèques universitaires de médecine :

- la section médecine-pharmacie de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier,
- la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine (BIUM),
- la section médecine de la Bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille 2,
- la section santé du Service commun de la documentation de l'Université de Limoges,
- le Service commun de la documentation médicale de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6),
- la section médecine-pharmacie de la Bibliothèque universitaire de Rouen.

Notre étude ayant montré qu'une grande majorité (74 %) des propositions de vedettes médicales était justifiée par l'indexation de thèses, nous avons rédigé un questionnaire complémentaire²³ ayant pour objectif de mieux connaître les pratiques d'indexation de ces thèses. Le questionnaire élaboré comporte 7 points et tient sur une page. Les questionnaires et leur lettre d'accompagnement ont été postés mi-août 2008.²⁴

Sur les six établissements récipiendaires, cinq ont répondu. L'un des établissements contactés n'ayant pas à traiter de thèses, son questionnaire ne sera pas pris en compte dans l'analyse suivante. Par ailleurs, une correspondante FNPR a pris l'initiative de distribuer le questionnaire à chacune des bibliothèques médicales qu'elle fédère (soit 3 entités). Notre analyse portera donc sur les réponses contenues dans six questionnaires.

L'ensemble des bibliothèques concernées indexe leurs thèses ou leurs travaux académiques (mémoires d'école de sages-femmes, mémoires de diplôme universitaire de médecine...).

Toutes utilisent le langage d'indexation RAMEAU, la moitié d'entre elles pratiquent une double indexation (RAMEAU/MeSH ou FMeSH).

Cinquante pour cent d'entre elles ont mené des campagnes rétrospectives d'indexation de thèses.

Dans le cadre du traitement analytique courant des thèses, trois bibliothèques ont recours de façon occasionnelle aux auteurs, deux ne le font jamais et une le fait de manière systématique.

Seulement la moitié des structures participe activement au FNPR, l'autre moitié justifiant sa non-participation par un manque de disponibilité.

Le langage d'indexation RAMEAU est jugé approprié pour l'indexation des thèses médicales dans 66 % des cas. Autrement dit, dans un tiers des cas, RAMEAU n'est pas considéré comme un outil adapté à l'indexation des thèses de médecine. Toutefois, on notera que, paradoxalement, les structures jugeant RAMEAU inapproprié ne participent pas au FNPR qui leur permettrait pourtant de satisfaire leurs besoins grâce à l'enrichissement du vocabulaire dans le domaine médical.

Pour aller plus loin, contact a été pris avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) dans le but d'obtenir des informations sur les pratiques d'indexation des bibliothèques médicales participant au SUDOC. Pour mieux comprendre les pratiques, et par delà les attentes des bibliothèques médicales, cinq éléments nous intéressaient :

- la date à laquelle RAMEAU a été adopté par les différentes bibliothèques universitaires de médecine,
- la proportion de bibliothèques universitaires de médecine utilisant RAMEAU,
- la proportion de bibliothèques universitaires de médecine pratiquant une double indexation (RAMEAU + MeSH ou FMeSH),
- la proportion de bibliothèques universitaires indexant leurs thèses,
- le nombre de bibliothèques médicales participant au SUDOC.

L'ABES n'étant pas en possession de ces données, elle nous a proposé une liste des bibliothèques médicales participant au SUDOC, charge à nous de les contacter pour recueillir les informations souhaitées. Cette liste a été réalisée par un informaticien de

²³ Cf. annexe n°4 : Questionnaire adressé aux bibliothèques universitaires de médecine inscrites au FNPR.

²⁴ Cf. annexe n°5 : Lettre d'accompagnement du questionnaire.

l'ABES grâce à une requête portant sur les disciplines principales des fonds conservés dans les établissements documentaires. Chaque structure participant au SUDOC remplit en effet une rubrique « inspirée » de RAMEAU qui permet de qualifier la nature intellectuelle de ses fonds.

Cette liste, disponible sous forme d'un tableau Excel, n'a pas pu être exploitée dans le cadre de ce travail, faute de temps, mais le sera a posteriori. Elle contient les références de plus de 1000 établissements parmi lesquels il convient de repérer ceux qui gèrent un fonds médical.

2.2.3. Expérience de terrain complémentaire à la Bibliothèque universitaire de la Pitié-Salpêtrière

En complément du questionnaire, le stage extérieur de mars 2008, effectué à la Bibliothèque universitaire de la Pitié-Salpêtrière, nous a notamment permis d'observer concrètement les pratiques d'indexation des thèses médicales. Au sein de cet établissement, chaque thésard doit obligatoirement, avant le dépôt de sa thèse, s'entretenir avec un bibliothécaire afin de définir avec lui l'indexation RAMEAU de son travail. Sur rendez-vous, la bibliothécaire adjointe spécialisée chargée de l'indexation reçoit le thésard. Lors de l'entretien, elle présente, en quelques mots, la philosophie du langage d'indexation RAMEAU et demande au thésard de lui résumer son travail. Après discussion, elle lui soumet une proposition d'indexation. Après approbation du thésard, une indexation « définitive » est retenue. Cette indexation devra figurer sur la quatrième de couverture de la version définitive de la thèse. Dans le cas où la notion souhaitée ne figure pas dans le référentiel RAMEAU, une proposition FNPR est faite. Cette procédure permet de pallier l'absence de formation scientifique du personnel de la filière bibliothèque, en aidant à l'analyse du sujet souvent complexe tout en mettant en valeur les compétences spécifiques du bibliothécaire, en l'occurrence ici la connaissance du langage d'indexation RAMEAU.

2.3. Pour une meilleure connaissance de la nature et du périmètre du langage RAMEAU

2.3.1. Un langage à la fois encyclopédique et spécialisé

Voici quelques années, un débat s'était engagé à propos de la nature et du périmètre du vocabulaire RAMEAU : dans la mesure où c'est un vocabulaire encyclopédique, qui couvre tous les champs du savoir et de l'activité, quel doit être son degré de granularité ? En d'autres termes, jusqu'à quel degré de précision et de spécialisation scientifique doit-il aller ?

L'analyse des demandes formulées au FNPR dans le domaine médical montre que ce débat n'a pas lieu d'être, sauf à ne pas répondre aux besoins des utilisateurs : on l'a vu 62 % des demandes médicales concernent en effet des notions à haut degré de spécialisation. Dès lors qu'en médecine ce sont majoritairement les bibliothèques universitaires qui formulent des demandes pour l'indexation de thèses, le langage RAMEAU ne peut donc que se développer dans cette direction, vers une plus grande « scientificité », ce que permet d'ailleurs sa structure sans aucune difficulté. L'activité de ces bibliothèques universitaires contribue donc à l'enrichir et à le développer d'un point de vue scientifique, et on ne peut que s'en féliciter.

La question du degré de spécificité des vedettes dans une liste d'autorité encyclopédique doit donc être envisagée au vu de l'usage de cette liste et notamment de son utilisation pour l'indexation de travaux universitaires médicaux, par essence traitant de sujets pointus. Dès lors, une proposition ne peut être refusée au seul motif que la notion souhaitée serait jugée trop précise, la règle étant d'adapter le niveau de spécificité de la vedette à celui du sujet du document à indexer.

A l'inverse, n'accepter pour le vocabulaire RAMEAU qu'un niveau de granularité encyclopédique et « grand public » reviendrait, en médecine, à refuser 62 % des propositions formulées par les bibliothèques !

2.3.2. Conséquences pour le recrutement des experts du Centre national RAMEAU

L'analyse des propositions médicales du FNPR et notamment de leur degré de spécificité confirme la nécessité pour l'expert RAMEAU de ce domaine de maîtriser la culture de base du domaine médical d'autant que les indexeurs qui, à l'autre bout de la chaîne, formulent les propositions du FNPR, ne sont pas eux-mêmes, dans leur écrasante majorité, des spécialistes dans ce domaine. Les bibliothécaires scientifiques étant fort peu nombreux, cet impératif pourra constituer, par la suite, un problème de recrutement pour le Centre national RAMEAU.

3. PROLONGEMENTS

3.1. Pour une bonne préparation de la révision systématique du vocabulaire en médecine

L'étude des propositions FNPR constitue la première étape du chantier de révision systématique du vocabulaire.

3.1.1. Cadre général de la révision systématique du vocabulaire

Dans un document programmatique de 2004, le responsable du Centre national RAMEAU présentait les objectifs du Centre national RAMEAU pour les années à venir. Le principal chantier consistait en la révision globale, systématique et raisonnée du vocabulaire, discipline par discipline, domaine par domaine, en débutant par les noms communs. Cette révision poursuit un double objectif :

- améliorer les trois types de recherche que rend possible le langage RAMEAU (par mots, par navigation en suivant les liens sémantiques, par feuilletage d'index) ;
- faciliter le travail des indexeurs, notamment grâce à des notes d'application plus pertinentes et plus nombreuses.

Pour mener à bien ce travail, il faudra, dans un premier temps, procéder au recensement du vocabulaire du domaine considéré. Cette étape ne peut être automatisée car toutes les notices ne contiennent pas de zone Domaine ; il est donc nécessaire d'examiner l'ensemble de la Liste d'autorité pour y repérer les notices relevant du domaine étudié. Cette activité très chronophage n'en constitue pas moins un préalable indispensable à la

révision systématique du vocabulaire. La révision proprement dite se fera, sous-ensemble par sous-ensemble, selon des réseaux de concepts ou par séries d'objets. En septembre 2008, trois ensembles ont été révisés, les langues d'Afrique et d'Océanie, l'ethnologie des mêmes aires géographiques, les catégories de personnes suivies d'un adjectif de nationalité.

3.1.2. L'exemple du vocabulaire médical

Dans le cadre de la révision systématique du vocabulaire entreprise par le Centre national RAMEAU, la question de la définition de sous-ensembles thématiques se pose. L'examen de la nature des vedettes dont la création est demandée dans le cadre du FNPR permet de connaître le type des vedettes qui font le plus défaut au référentiel.

Ainsi, les maladies forment un ensemble de vedettes très demandé pour l'indexation des thèses, elles représentent 59 % des demandes médicales. Toutefois, il apparaît d'emblée qu'une révision du vocabulaire par « le haut » en suivant les liens hiérarchiques sera difficile. En l'état actuel de la base, les vedettes du type [Grande partie du corps] - - Maladies n'ont pas de générique. Ainsi, les vedettes *Appareil digestif - - Maladies*, *Peau - - Maladies*, *Appareil locomoteur - - Maladies* n'ont pas de terme générique. Il nous appartient donc de repérer ces différentes vedettes qui se trouvent être des spécifiques intellectuels de la vedette Maladies sans toutefois y être liées.

Les techniques constituent 14 % des demandes mais ne peuvent être rattachées à une seule vedette. Après analyse des 118 vedettes concernées, il apparaît que près d'un quart d'entre elles sont reliées à la vedette *Thérapeutique*, le nombre de niveaux hiérarchiques intermédiaires étant très variable d'une notice à l'autre. La vedette *Thérapeutique* pourrait donc constituer le point de départ pour la délimitation d'un sous-ensemble à réviser de façon prioritaire. D'autant que cette étude nous a permis de repérer un certain nombre de notices qui ne sont pas liées à cette vedette mais qui devraient l'être. Ainsi, les notices *Chirurgie plastique*, *Organes génitaux - - Chirurgie* ou *Thérapeutique par l'exercice* ne comportent pas de terme générique. Dans 10 % des cas, les vedettes sont liées à la vedette *Technologie médicale*. Cette dernière pourrait donc également être retenue comme vedette générique d'un sous-ensemble susceptible de faire l'objet d'un traitement systématique.

3.2. Pour une généralisation de ce type d'analyse à l'ensemble des domaines relevant du FNPR

Se basant sur l'analyse qui a été faite des propositions médicales, nous pouvons proposer une méthodologie à suivre pour les autres domaines. Le temps consacré, lors de l'analyse des propositions médicales, est mentionné pour chacune des étapes, à titre indicatif.

Indice	Nombre de propositions
0	49
20	97
100	55
130	17
150	140

200	310
300	227
304	1
320	282
330	247
340	346
350	24
355	77
360	72
370	157
390	409
391	12
400	498
401	1
500	48
510	259
520	59
530	97
540	397
550	87
560	75
570	431
577	6
579	64
580	795
590	1279
600	100
610	904
615	278
620	347
621	54
630	97
640	38
650	62
690	31
700	139
710	0
720	88
730	67
740	145
750	20
760	7
770	23
780	378
790	73
791	54
793	115
800	157

801	0
900	758
910	96
930	119

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre de propositions est fort variable d'un domaine à l'autre. Le temps d'analyse variera donc grandement selon la discipline. Seule la botanique (indice 580) compte plus de propositions que la médecine.

L'analyse intellectuelle des propositions passe par la catégorisation de la nature des vedettes. Les vedettes proposées peuvent représenter soit des concepts, soit des objets. Il appartient à chaque expert de définir les catégories de vedettes spécifiques à un domaine. Les catégories définies pour le domaine médical ne peuvent être transposées à d'autres domaines. Cette étape permet non seulement de connaître quelles sont les notions qui font le plus défaut au référentiel mais aussi d'identifier les nouveaux sujets d'étude de la discipline considérée. Ainsi, l'expert RAMEAU pourra débiter la révision de l'ensemble des vedettes du domaine de la connaissance dont il a la charge en débutant par les vedettes les plus utilisées. Le typage des vedettes médicales proposées nous a demandé 2 jours soit 14h30 de travail.

L'étude du type de document pour lequel la proposition a été soumise, même si elle s'avère longue et fastidieuse (1 journée soit 7h15 pour les vedettes médicales), est également riche d'enseignements. Elle permet de déterminer le niveau de spécificité du vocabulaire requis. Les catégories de document définies dans notre étude pourront être utilisées par les experts des autres domaines. Six catégories ont été retenues, à savoir : article, film, mémoire, monographie, thèse et non précisé. Si nécessaire, la création d'une septième catégorie pour les ressources électroniques (sites web, bases de données...) pourra être étudiée. L'analyse des types d'établissements demandeurs précise encore le niveau de spécificité attendu.

L'analyse statistique des réponses apportées (en comparaison avec les éléments statistiques généraux) permet de repérer si le domaine a des particularités. Si tel est le cas, il sera utile d'avancer des explications.

Par ailleurs, le recensement des établissements soumettant des propositions permet outre de connaître les types d'établissement les plus représentés pour un domaine donné, d'identifier les établissements particulièrement actifs. Ces derniers pourront être considérés comme interlocuteurs privilégiés du Centre national RAMEAU. Ainsi, si une réforme doit être menée au niveau du vocabulaire de leur domaine de prédilection ou si l'on souhaite mieux connaître leurs besoins en indexation, leur avis pourra être requis.

3.3. Présentation des résultats de l'enquête au prochain Comité opérationnel RAMEAU

Les résultats de la présente étude pourront être portés à la connaissance des représentants des utilisateurs lors du prochain Comité opérationnel RAMEAU, prévu au début de l'année 2009.

Conclusion

Le langage RAMEAU est aujourd'hui le principal langage d'indexation utilisé par les bibliothèques et établissements documentaires français (et au-delà). La Bibliothèque nationale de France, en tant que « tête de réseau » national, assure la gestion de ce langage à travers le Centre national RAMEAU. Ce dernier, à son tour, a mis à la disposition de l'ensemble des utilisateurs de RAMEAU le Fichier national des propositions RAMEAU : cet outil collaboratif leur permet de contribuer à l'enrichissement du vocabulaire à partir de leurs besoins propres, enrichissement qui est ensuite à la disposition de l'ensemble des partenaires du réseau, ce qui revient à mutualiser le travail. Depuis son lancement en juin 2000, cet outil a connu un succès qui ne s'est jamais démenti, avec, à ce jour, plus de 200 établissements inscrits et plus de 11 000 propositions cumulées.

Or, si l'activité du FNPR a fait l'objet, dès le début, de statistiques d'activité annuelles, ces dernières ont toujours été globales et ne sont jamais descendues au niveau des différents domaines disciplinaires concernés. L'objet de ce travail était donc de tenter, pour la première fois, une analyse statistique détaillée de l'activité du FNPR, depuis sa mise en service, dans un domaine précis et particulièrement actif, à savoir les sciences médicales.

L'analyse des résultats a permis de souligner la prépondérance des bibliothèques universitaires dans les demandes formulées. Ces demandes sont justifiées principalement par l'indexation de thèses, et conduisent donc à enrichir le vocabulaire RAMEAU de concepts « pointus » dans le domaine médical.

De cette meilleure connaissance de l'activité du FNPR dans un secteur particulier, et plus précisément du profil et des besoins des principaux utilisateurs, plusieurs enseignements, on l'a vu, peuvent être tirés, qui permettront d'améliorer le service rendu et le langage RAMEAU lui-même, dans le cadre du programme de révision systématique du vocabulaire qui s'est engagé. En outre, les contacts directs noués à cette occasion avec certaines bibliothèques universitaires ne pourront que favoriser le travail en commun et les échanges à l'avenir.

Mais, en conclusion, nous souhaiterions souligner deux points que cette enquête a fait ressortir dans le domaine médical mais qui, nous semble-t-il, pourraient s'appliquer à l'ensemble des domaines couverts par RAMEAU :

- d'une part, le fait que ce vocabulaire peut se déployer sur un très vaste éventail, depuis les notions les plus générales et les plus communes jusqu'aux concepts les plus spécialisés et les plus « pointus », dans une gradation ordonnée que permettent les hiérarchies sémantiques entre termes, du plus général au plus particulier,
- d'autre part, le rôle essentiel que jouent les utilisateurs, par leurs propositions au FNPR, dans l'enrichissement du vocabulaire RAMEAU qui apparaît bien comme l'« œuvre collective » de tout un réseau vivant. Mais, de cela, certains établissements, semble-t-il, n'ont pas conscience puisqu'ils se plaignent de ne pas trouver dans RAMEAU le terme qu'ils souhaiteraient, sans mesurer qu'il leur appartient tout simplement de le proposer via le FNPR. Peut-être y aura-t-il un

effort accru d'information à faire en ce sens, de la part du Centre national RAMEAU, pour aider l'ensemble des utilisateurs potentiels du FNPR à se saisir de cet outil, au même titre que ceux qui en ont déjà compris l'utilité. Ce serait une dernière leçon à tirer de ce travail...

Bibliographie

Les références bibliographiques sont présentées selon les normes de transcription Z 44-005 pour les imprimés et ISO 690-2²⁵ pour les documents électroniques.

Cette bibliographie ne comprend que des documents disponibles en France et consultés pour la rédaction du présent rapport et ne se veut nullement exhaustive.

1. **AMAR, Muriel.** *Les fondements théoriques de l'indexation : une approche linguistique.* - Paris : ADBS éd., 2000. - 355 p. ; 24 cm. - (Sciences de l'information. Recherches et documents, ISSN 1159-7666).
2. **ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCUMENTALISTES ET DES BIBLIOTHÉCAIRES SPÉCIALISÉS,** « Langages documentaires et outils linguistiques : principes, usages, perspectives », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 44, n° 1, février 2007, [numéro spécial].
3. **ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION.** *Norme française NF Z 44-070 : Documentation : Indexation analytique par matière.* - Paris : AFNOR, 1986. - 15 p. ; 24 cm.
4. **ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION,** « Documentation - Indexation analytique par matière (NF Z 44-070 Août 1986) », in : *Recueil de normes françaises - Documentation, Tome 3 : Catalogage - Accès à la description bibliographique et description bibliographique des non-livres.* - Paris : AFNOR, 1996, p. 439-453.
5. **ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION,** « Information et documentation : Principes généraux pour l'indexation des documents : NF Z 47-102 : octobre 1993 », in : *Recueil de normes françaises - Documentation, Tome 1 : Présentation des publications, traitement documentaire et gestion de bibliothèques.* - Paris : AFNOR, 1996, p. 509-518.
6. **ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION.** *Référentiels, données d'autorité, thésaurus, ontologies, taxonomies... Pour en savoir plus ! : [actes de la Journée d'étude BnF / AFNOR CG46, vendredi 28 mars 2008 [en ligne].* - [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 2008. Disponible sur l'Internet : <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancree=journeespro/no-afnor2008.htm>> (consulté le 25/09/2008).
7. **BÉLAIR, Jo-Anne ; BOURDON, Françoise ; MINGAM, Michel,** « Le Répertoire de vedettes-matière et RAMEAU, deux langages d'indexation en français : un luxe nécessaire = Subject headings directory and RAMEAU, two indexing languages in French : a mandatory luxury », *International cataloguing and bibliographic control*, 2006, vol. 35, n° 2, p. 33-35. Disponible sur l'Internet : <http://www.ifla.org/IV/ifla71/papers/145f-Belair_Bourdon_Mingam.pdf> et <http://www.ifla.org/IV/ifla71/papers/145e-Belair_Bourdon_Mingam.pdf> (consulté le 15/04/2008).
8. **BERNARD, Hélène ; RENOULT, Daniel.** *L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : rapport à monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à monsieur le*

²⁵ ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *Documentation : références bibliographiques : contenu, forme et structure : Z 44-005 : décembre 1987*, Paris : AFNOR, 1988, 13 p. et ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION. *NF ISO 690-2 : Information et documentation. Références bibliographiques. 2 Documents électroniques, documents complets ou parties de documents*, Paris : AFNOR, 1998, 18 p.

ministre délégué à la recherche, n° 2004-216, juillet 2004 [en ligne]. – [Paris] : Inspection générale des bibliothèques : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, 2004. – 186 p. ; 29 cm. Disponible sur l'Internet : <<http://media.education.gouv.fr/file/35/7/20357.pdf>> (consulté le 7 août 2008).

9. **Bibliothèque nationale de France. Centre national RAMEAU. RAMEAU : Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié** [site web en ligne] / Bibliothèque nationale de France, Service de la coopération bibliographique, Centre national RAMEAU. - [Paris] : Centre national RAMEAU, [s. d.]. Disponible sur l'Internet : <<http://rameau.bnf.fr/index.htm>> (consulté le 14/04/2008).

10. **Bibliothèque nationale de France. Centre national RAMEAU. Guide d'indexation RAMEAU** / Bibliothèque nationale de France, Service de la coopération bibliographique, Centre national RAMEAU. - 6e éd. - Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004. - 645 p. ; 21 cm.

11. **BOURDON, Françoise ; AMAR, Muriel (éd.)**, « Référentiels, données d'autorité, thésaurus, ontologies, taxonomies... Pour en savoir plus ! », *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 45, n° 3, 2008, p. 14-15.

12. **BURLAT, Jeanne-Marie**, « Les bibliothèques spécialisées : des besoins différents », in : *Recherche et indexation : résultats-limites, Bulletin d'informations – Association des bibliothécaires français*, 1998, n° 178, p. 48-49.

13. **CARACO, Alain**, « Comment indexez-vous ? », *Transversales*, n° 42, 28 juillet 1994, p. 23- 26.

14. **CARACO, Alain**, « Le traitement des collections : respect des traditions et analyse des besoins (suite) », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 6, p. 66-70. Disponible sur l'Internet : <<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/pdf/bbf-1997-6/12-caraco.pdf>> (consulté le 5/08/2008).

15. **DESCHAMPS, Christine**, « Cooperation and networking between French libraries », *Libri : International Journal of Libraries & Information Services*, octobre 1991, vol. 41, n° 4, p. 262-271.

16. **FRESCHARD, Chantal**, « Répertoire d'autorité-matières encyclopédique et alphabétique unifié », *Bulletin d'informations – Association des bibliothécaires français*, 1990, n° 148, p. 41-43.

17. **FREYRE, Elisabeth ; NAUDI, Max**, « Catalogues en ligne : Macs délie les langues », *Archimag*, 2002, n° 157, p. 28-30.

18. **HEINER-FREILING, Magda ; STONE; Alva T. (éd.)**, « Survey on Subject Heading Languages Used in National Libraries and Bibliographies », *Cataloging and classification quarterly*, 2000, vol. 29, n°1-2, p. 189-198.

19. **INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. Principles underlying subject heading languages (SHLs)** / ed. by Maria Ines Lopes and Julianne Beall. - München : Saur, 1999. - (UBCIM Publications. New Series ; Vol. 21).

20. **JOUGUELET, Suzanne**, « Un « réseau » de vedettes matières : le répertoire de l'Université Laval, adopté par la Bibliothèque nationale », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1983, t. 28, n° 4, p. 383-389. Disponible sur l'Internet : <<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/pdf/bbf-1983-4/bbf-1983-04-0383-003.pdf>> (consulté le 15/04/2008).

21. **JOUGUELET, Suzanne**, « Subject access in online catalogs : development in France », *Cataloging and Classification Quarterly*, 1989, vol. 10, n° 1-2, p. 213-224.

22. **KOTALSKA, Barbara**, « The RAMEAU/KABA Network : an example of multi-lingual cooperation », *Slavic and East European Information Resources*, 2002, vol. 3, n° 2-3, p. 149-156.
23. **LAHARY, Dominique**, « Que faire de RAMEAU ? », *Bulletin d'informations – Association des bibliothécaires français*, 1997, n° 174, p. 60-62.
24. **LANDRY, Patrice**, « Multilingual Subject Access : The Linking Approach of MACS », *Cataloging and Classification Quarterly*, 2004, vol. 37, n° 3-4, p. 177-191.
25. **LOPES, Maria-Inês ; BEALL, Julianne**. *Principles underlying subject heading languages (SHLs) : [rapport IFLA-97-01]*. - La Haye : International Federation of Library Associations and Institutions, 1997. - 172 p. ; 30 cm.
26. **LUPOVICI, Christian**, « Le nouveau département de l'Information bibliographique & numérique : vers une convergence des métiers », *Trajectoire*, septembre 2008, n° 117, p. 2.
27. **MACEWAN, Andrew ; STONE, Alva T. (éd.)**, « Crossing language barriers in Europe : linking LCSH to other subject heading languages », *Cataloging and classification quarterly*, 2000, vol. 29, n°1-2, p. 199-207.
28. **MAHMOUD, Salwa**, « Multitude des lexiques d'indexation en langue arabe et apport de Rameau à la Bibliothèque Nationale de Tunisie », *Revue maghrébine de documentation*, 2001, n° 11, p. 101-124.
29. **MANIEZ, Jacques**. *Actualité des langages documentaires : les fondements théoriques de la recherche d'information*. - Paris : ADBS éd., 2002. - 395 p. ; 24 cm. - (Collection Sciences de l'information. Série Études et techniques, ISSN 1160-2376).
30. **MARALLA, Rita ; MALTBY, Arthur**. *The Future of classification*. – Aldershot : Gower, 2000. – XV-144 p. ; 24 cm. ISBN 0-566-07992-5.
31. **MINGAM, Michel**, « RAMEAU : bilan, perspectives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t. 50, n° 5, p. 38-47. Disponible sur l'Internet : <<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/pdf/bbf-2005-5/bbf-2005-05-0038-001.pdf>> (consulté le 15/04/2008).
32. **ROUSSEAUX, Olivier**, « RAMEAU... à la croisée des chemins ? », in : *Recherche et indexation : résultats-limites*, *Bulletin d'informations – Association des bibliothécaires français*, 1998, n° 178, p. 44-46.
33. **SOLANET, H. ; THEDENAT-TURQUET, Brigitte**, « Le répertoire Rameau et la liste des vedettes matières de la Bibliothèque Cujas, complémentarité et divergences », *Bulletin d'informations – Association des bibliothécaires français*, 1988, n° 138, p. 17-20.
34. **THIRION, Benoît ; DARMONI, Stefan J. Darmoni**, « Les sites médicaux francophones sur Internet : le devoir d'ingérence des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n° 3, p. 42-45. Disponible sur l'Internet : <<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/pdf/bbf-1998-3/08-thirion.pdf>> (consulté le 5/08/2008).
35. **THIRION, Benoît ; DARMONI, Stefan J. Darmoni**, « L'Internet, les bibliothèques et la médecine : l'expérience du CHU de Rouen », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n° 3, 1996, p. 171-175.
36. **TURQUET, Brigitte**, « Que faire de Rameau ? Ou comment faire avec Rameau ? », *Bulletin d'informations – Association des bibliothécaires français*, 1997, n° 177, p. 96-101.

Table des annexes

ANNEXE 1 : CONVENTION N° 2001-001/461.....	51
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE LA BNF.....	56
ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE L'IBN.....	57
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES DE MÉDECINE INSCRITES AU FNPR.....	58
ANNEXE 5 : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DU QUESTIONNAIRE	60

Annexe 1 : Convention n° 2001-001/461

CONVENTION N° 2001-001/461

Entre :

La Bibliothèque nationale de France, établissement public national à caractère administratif, sise Quai François Mauriac - 75706 Paris Cedex 13, représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre Angremy, ci-dessous désignée par le sigle « BnF »,

d'une part,

Et :

L'Etat, ministère de l'éducation nationale, représenté par Madame Francine Demichel, directrice de l'enseignement supérieur, ci-dessous désigné par le sigle « DES »,

L'Etat, ministère de la culture et de la communication, représenté par Monsieur Jean-Sébastien Dupuit, directeur du livre et de la lecture, ci-dessous désigné par le sigle « DLL »,

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, établissement public national à caractère administratif, sise 25, rue Guillaume Dupuytren - 34196 Montpellier cedex 5, représentée par sa directrice, Madame Sabine Barral, ci-dessous désignée par l'acronyme « ABES »

d'autre part,

ci-après dénommées « parties »,

Préambule

La Bibliothèque nationale de France, établissement public national à caractère administratif, a été créée par décret n° 94-3 du 3 janvier 1994. Celui-ci dispose que l'établissement participe à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises, dans le cadre de la politique définie par l'Etat. Pour assurer l'accès du plus grand nombre aux collections, il coopère, en particulier par la voie de conventions, avec toute personne publique ou privée, française ou étrangère, et notamment avec les institutions qui ont des missions complémentaires des siennes ou qui lui apportent leur concours.

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, établissement public national à caractère administratif, a été créée par décret n° 94-921 du 24 octobre 1994. Elle recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur, dont elle coordonne le traitement documentaire, dans le but de faciliter l'accès aux catalogues, aux bases de données ainsi qu'aux documents. Elle coopère avec les organismes concourant aux mêmes fins, tant en France qu'à l'étranger.

Page 2

Considérant :

- la nécessité d'un outil national d'indexation-matière pour favoriser un accès cohérent aux documents, en particulier dans le cadre des réseaux documentaires et des catalogues collectifs informatisés, y compris multilingues ;
- la volonté des partenaires d'origine (DES et BnF) de poursuivre leur collaboration née dans le cadre de la convention n° 8707 conclue le 23 février 1987 pour gérer et diffuser en France un répertoire d'autorité matière, dénommé *Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié* et ci-après désigné par l'acronyme « RAMEAU », afin de faciliter l'harmonisation de l'indexation des documents et, par là-même, l'échange des informations ainsi produites ;
- l'importance de l'apport du réseau des utilisateurs, créé par la précédente convention, au développement de RAMEAU ; et qu'il convient de l'élargir en y associant, non seulement les bibliothèques de l'enseignement supérieur mais aussi les bibliothèques relevant des collectivités territoriales, par la participation de l'ABES et le soutien de la DLL ;
- que la gestion de RAMEAU est une mission nationale, confiée à la BnF dans le cadre de ses missions statutaires ; et qu'en conséquence elle nécessite un pilotage coordonné des moyens scientifiques, informatiques, commerciaux dans la perspective de garantir la qualité de service la plus appropriée à la communauté des bibliothèques ;
- que RAMEAU a pour origine les vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis d'Amérique (*Library of Congress Subject Headings*) et le *Répertoire de vedettes matière* de la bibliothèque de l'Université Laval à Québec (Canada) qui en est une traduction en français ;

Il est convenu :**Article 1.-OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit le rôle et les modalités de participation de la DES, de la DLL, de l'ABES et de la BnF dans le développement coopératif, la production, la diffusion et la valorisation de RAMEAU, en France et à l'étranger.

Elle se substitue à la convention n° 8707 (n° 20/1988) conclue le 23 février 1987 entre l'Etat, ministère de l'éducation nationale et ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur (direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique) et la Bibliothèque nationale, qui prendra fin à la date de signature de la présente convention par les parties.

Page 3

Article 2.-GESTION DE RAMEAU**2.1. Comité d'orientation**

Un comité d'orientation de RAMEAU est institué. Sous la présidence du président de la BnF ou de son représentant, il comprend le directeur chargé des bibliothèques de l'enseignement supérieur, le directeur du livre et de la lecture, le directeur de l'ABES ou leurs représentants et le président du comité opérationnel ou son représentant qui en assure le secrétariat.

Le comité d'orientation a pour responsabilité de définir les axes stratégiques de développement de RAMEAU et d'en vérifier l'application.

Il fixe la politique des prix, valide les propositions tarifaires de la BnF et prend toute décision à caractère financier relative à la présente convention.

Le comité d'orientation est convoqué par son président en réunion ordinaire au moins une fois par période triennale, et peut l'être, selon les mêmes modalités, en réunions supplémentaires à la demande d'un de ses membres. Le président fixe l'ordre du jour de la réunion, en accord avec les autres membres.

Il peut également inviter tout expert à s'exprimer sur un sujet particulier examiné lors de ses réunions.

2.2. Comité opérationnel

Pour suivre la gestion et la diffusion de RAMEAU, les parties créent un comité opérationnel commun composé de sept membres désignés comme suit :

- BnF :

le directeur de l'Agence bibliographique nationale ou, par représentation, le chef du service de coordination bibliographique, qui préside ;

le responsable RAMEAU, chef du bureau des autorités-matière ;

- DES :

le chef du bureau de la modernisation des bibliothèques ou son représentant (service de l'organisation et des moyens ; sous-direction des bibliothèques et de la documentation) ;

- DLL :

le chef du bureau des politiques documentaires ou son représentant (département des politiques documentaires et patrimoniales) ;

- ABES :

l'expert RAMEAU de l'ABES ;

- Bibliothèques utilisatrices :

un représentant des bibliothèques de l'enseignement supérieur désigné par la DES ;

un représentant des bibliothèques relevant des collectivités territoriales désigné par la DLL.

Page 4

Le comité opérationnel intervient, notamment, dans les domaines suivants : gestion scientifique de RAMEAU, normalisation, coordination du réseau des utilisateurs, suivi des réseaux d'expertise, formation, moyens informatiques, produits, diffusion commerciale et promotion.

Le comité opérationnel est convoqué par son président en réunion ordinaire au moins une fois par an, et peut l'être, selon les mêmes modalités, en réunions supplémentaires à la demande d'un de ses membres. Le président fixe l'ordre du jour de la réunion, en accord avec les autres membres.

Le comité opérationnel rend compte régulièrement au comité d'orientation. Il peut saisir le comité d'orientation de toute question. Il peut également inviter tout expert à s'exprimer sur un sujet particulier examiné lors de ses réunions.

Article 3.-RESPONSABILITES ET MOYENS

3.1. BnF

La BnF est responsable :

de la gestion scientifique, de la cohérence globale selon les normes en vigueur et de la qualité de RAMEAU ;

du développement du langage d'indexation, en collaboration avec l'ensemble des utilisateurs, dont elle traite les propositions de mise à jour ;

du suivi de l'évolution des normes ; elle assure également la représentation des parties dans les différentes commissions de normalisation sur l'indexation-matière.

La BnF assure l'édition, la publication et la divulgation de RAMEAU sous son nom.

La BnF est chargée :

de fournir les moyens techniques pour la gestion et la mise en ligne de RAMEAU, notamment sur Internet avec une application informatique, permettant de traiter les propositions des utilisateurs, dénommée « fichier national des propositions RAMEAU » ;

d'assurer le développement ultérieur de ces moyens rendu nécessaire par l'évolution des technologies, et approuvé par le comité d'orientation ;

de l'élaboration des produits, de leur diffusion et de leur commercialisation ;

de l'organisation de la formation au contenu et à l'utilisation de RAMEAU. Cette formation est coordonnée par le bureau des autorités-matière RAMEAU, qui, avec le concours des parties à la convention :

- met en place des outils communs pour identifier les formateurs RAMEAU,
- assure la formation continue de ces formateurs,
- anime le réseau des formateurs.

Le bureau des autorités-matière RAMEAU est chargé de mettre en oeuvre les responsabilités confiées à la BnF.

Page 5

3.2. ABES

L'ABES :

organise et gère les propositions des bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur, dans le cadre du système universitaire de documentation (SU) ;
 assure l'intégration de ces propositions dans le fichier national des propositions RAMEAU ;
 participe à l'animation des réseaux d'expertise de l'enseignement supérieur concourant à l'enrichissement de la liste RAMEAU ;
 participe, en partenariat avec la BnF, à l'organisation des journées d'information et de formation à l'intention des formateurs/coordonateurs RAMEAU.

3.3. DES

La DES :

recommande l'utilisation de la liste et du langage RAMEAU dans les catalogues des établissements d'enseignement supérieur relevant de sa tutelle ;
 encourage la participation desdits établissements à l'enrichissement de la liste RAMEAU, par l'utilisation du fichier national des propositions RAMEAU ;
 soutient la participation desdits établissements aux actions de formation relatives à RAMEAU ;
 ;
 soutient la mise en place des réseaux d'expertise pour l'enrichissement de la liste RAMEAU ;
 encourage le développement de RAMEAU au plan international.

3.4. DLL

La DLL :

affirme le rôle national du bureau des autorités-matière RAMEAU de la BnF ;
 encourage l'utilisation de RAMEAU dans les bibliothèques relevant des collectivités territoriales et dans celles relevant du ministère chargé de la culture ;
 incite les bibliothèques territoriales à participer aux actions de formation dans ce domaine ;
 encourage l'organisation d'un comité d'utilisateurs de RAMEAU dans les bibliothèques territoriales ;
 soutient le développement de RAMEAU au plan international.

Article 4.-DROIT DE PROPRIETE

4.1. Propriété intellectuelle

RAMEAU est une oeuvre collective des parties au sens de l'article L. 113-2 du code de la propriété intellectuelle. En application de l'article L. 113-5 dudit code, et conformément aux stipulations de l'article 3.1 ci-dessus, la BnF est titulaire de l'ensemble des droits attachés à la propriété de cette oeuvre, et ce, pour la durée de protection de celle-ci.

Page 6

A compter de la date d'effet de la présente convention, l'ABES s'engage à transférer à la BnF la propriété du nom de marque RAMEAU, déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (numéro national : 98 726 550).

En outre, les parties mettront en oeuvre les moyens les plus adéquats pour assurer la protection de RAMEAU (dépôt de nom de domaine Internet, protection des signes de marque tels que logo,...).

4.2. Activités de diffusion

Les parties s'engagent à présenter RAMEAU comme le produit commun de leur association, en particulier à l'occasion de manifestations professionnelles, de présentations des produits, de cours de formation ou d'articles dans des revues.

L'ensemble des produits édités portera la mention suivante :« RAMEAU est une oeuvre collective de la Bibliothèque nationale de France, de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la culture et de la communication ».

Article 5.-DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature pour une durée de trois ans. Elle est reconductible tacitement par périodes de trois ans.

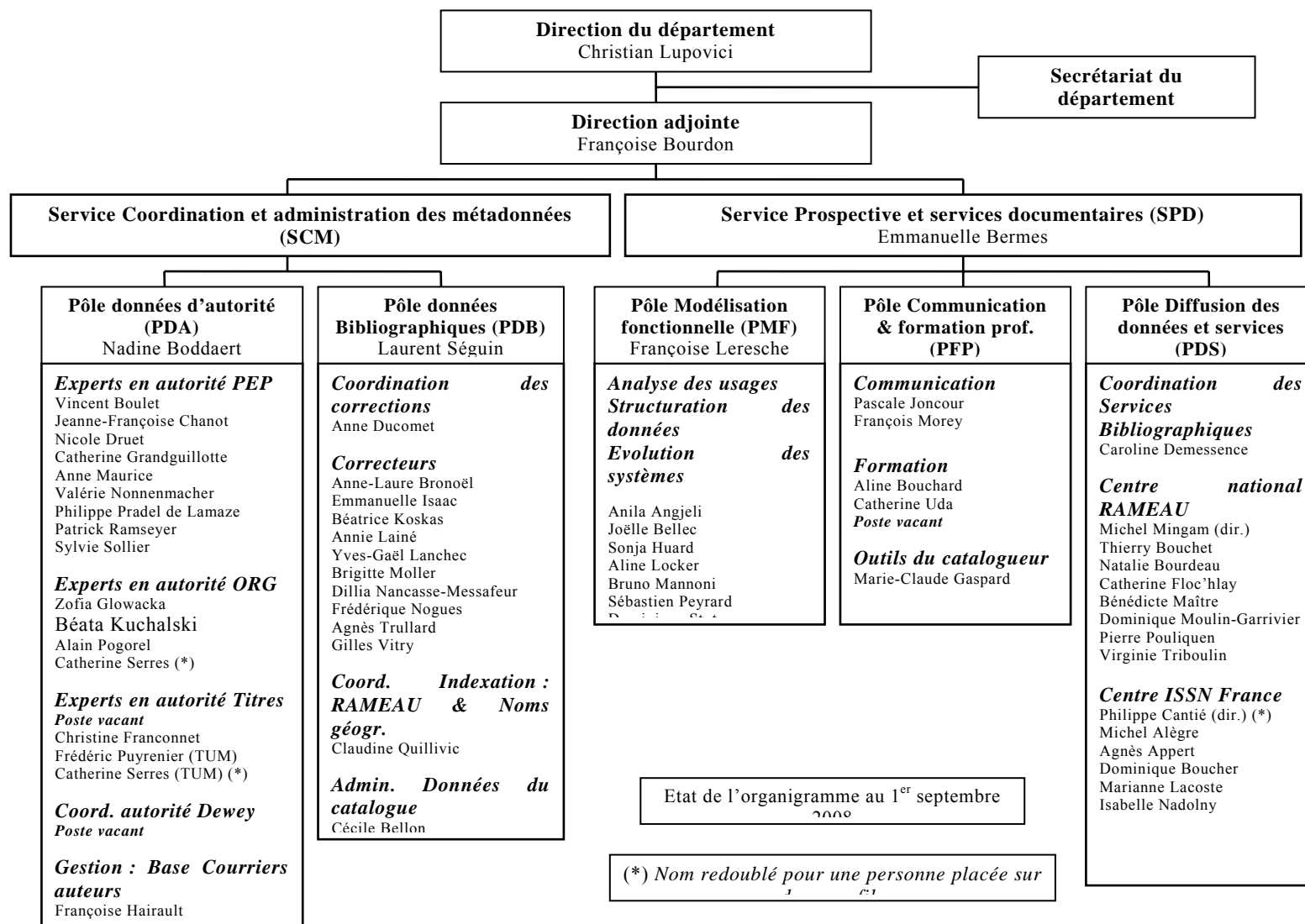
La résiliation par l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'un préavis de six mois. Cette résiliation n'aura pas d'effet sur l'existence de RAMEAU, sauf volonté contraire des parties restantes. Ces dernières détermineront alors les modalités de la poursuite de leur coopération, par avenant à la présente convention.

[Fait à Paris, en quatre exemplaires originaux, le 22 mars 2001.]

Annexe 2 : Organigramme de la BnF



Annexe 3 : Organigramme fonctionnel de l'IBN



Annexe 4 : Questionnaire adressé aux bibliothèques universitaires de médecine inscrites au FNPR

Questionnaire concernant l'**indexation des thèses de médecine** rédigé dans le cadre du « Projet professionnel personnel » de Bénédicte Maitre. Automne 2008

Nom de l'établissement :

Coordonnées de l'établissement :

1. Indexez-vous les thèses de médecine ?

- Oui
- Non
- En partie, selon quels critères ?

Si oui ou En partie, merci de répondre aux questions 2 à 7

2 Quel langage d'indexation utilisez-vous ?

- RAMEAU
- MeSH
- Autres, précisez :

3 Avez-vous mené des campagnes rétrospectives d'indexation de thèses médicales ?

- Oui, années de soutenance concernées :
- Non

4 Avez-vous un contact direct avec les thésards pour définir l'indexation de leur thèse ?

- Oui : de façon systématique de façon occasionnelle
- Non

5 Faites-vous des propositions de création ou de modification via le Fichier national des propositions RAMEAU ?

- Oui
- Non, pourquoi ?

6 Pensez-vous que le langage RAMEAU permette une d'indexation de qualité des thèses médicales ?

- Oui
- Non, pourquoi ?

7 Avez-vous des commentaires ou des suggestions à faire concernant le langage RAMEAU ou son utilisation pour les documents de médecine ?

Annexe 5 : Lettre d'accompagnement du questionnaire

Bénédicte Maitre
Bibliothèque nationale de France
Service Prospective et services documentaires
Centre national RAMEAU
T4 N5 Bureau 133
Quai François Mauriac
75706 Paris Cedex 13

Paris, le 22 août 2008

Madame,

Dans le cadre de la formation initiale des bibliothécaires d'État, afin d'anticiper la révision systématique du vocabulaire RAMEAU en sciences médicales, il m'a été demandé de mener à bien une étude portant sur les propositions de vedettes médicales du Fichier national des propositions RAMEAU.

Après analyse, il appert que 74 % d'entre elles étaient motivées par l'indexation d'une thèse.

Aussi, pour mieux connaître les pratiques d'indexation des thèses de médecine, vous trouverez ci-joint un questionnaire que je vous saurai gré de bien vouloir compléter. Une enveloppe affranchie vous permettra de me le retourner avant le **15 septembre 2008**.

Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien consacrer au remplissage de ce questionnaire et vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

Index

L'index ne concerne que le texte de ce mémoire et ne prend pas en compte les notes de bas de page, les annexes et la bibliographie. Pour ce qui a trait à RAMEAU, il ne signale pas toutes les occurrences des termes signalés mais uniquement ceux où les notions sont développées. Les termes spécifiques d'organismes étrangers à la Bibliothèque nationale de France ou d'autres langages d'indexation sont systématiquement signalés.

- ABES *Voir* : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)
- AFNOR, Association française de normalisation, 10
- Afrique du Nord, 13
- Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), 12, 38, 39
- Belgique, 13, 25
- Bibliographie nationale française*, 9
- Bibliotheca Alexandrina, 13
- Bibliothèque de l'Université de Varsovie, 13
- Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie (BIUP), 12
- Bibliothèque municipale de Saint-Claude, 12
- Bibliothèque nationale (BN), 8
- Bibliothèque nationale de France (BnF), 8
- Bibliothèque nationale de Roumanie, 13
- Bibliothèque nationale de Tunisie, 13
- Bibliothèque nationale du royaume du Maroc, 13
- Bibliothèque nationale suisse, 14
- Bibliothèque universitaire de la Pitié-Salpêtrière, 39
- BnF *Voir* : Bibliothèque nationale de France (BnF)
- BnF archives et manuscrits, 10
- BN-Opale Plus, 10, 16, 19
- Centre national RAMEAU, 10, 13, 40
- Comité d'orientation RAMEAU, 12
- Comité opérationnel RAMEAU, 12, 13, 43
- Egypte, 13
- Établissement public de la Bibliothèque de France (EPBdF), 8
- Fichier national des propositions RAMEAU (FNPR), 15, 17
- FMeSH, 38
- Guide d'indexation RAMEAU*, 11, 16
- IFLA, International Federation of Library Associations and Institutions, 10
- Journal RAMEAU des créations et des modifications*, 11, 16
- Journées nationales d'information RAMEAU, 13
- KABA, Katalog Automacyjny Bibliotek Akademickich, 13, 25
- Langage d'indexation RAMEAU, 11, 15, 16
- LCSH, Library of Congress Subject Headings, 14, 15, 19
- Liste d'autorité RAMEAU*, 11, 16
- LIVES-ro, 13
- MACS, Multilingual Access to subjects ou Accès multilingue par sujet, 13, 15
- MeSH, 19, 38
- Messagerie RAMEAU, 13
- Ministère de l'éducation nationale, 7
- Ministère de la culture et de la communication, 7
- Moldavie, 13
- Pologne, 25
- Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié (RAMEAU) *Voir* : Langage d'indexation RAMEAU
- Répertoire de vedettes-matière (RVM), 15, 36
- Réseau national RAMEAU, 11, 12, 13

Roumanie, 13
Schlagwortnormdatei (SWD), 14
Site RAMEAU, 13, 16, 17
SKOS, Simple Knowledge Organisation
System, 14

SUDOC *Voir* : Système universitaire de
documentation (SUDOC)
Système universitaire de documentation
(SUDOC), 12, 38, 39
TELplus, 14
Université Laval, 15, 17, 36